



**ETUDE EXPLORATOIRE SUR LA PREVENTION
ET L'ELIMINATION DES VIOLENCES BASEES
SUR LE GENRE AU SENEGAL : REGIONS DE
KOLDA, KEDOUGOU ET TAMBACOUNDA**

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
SIGLES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
II - OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	10
2.1 Objectif principal de l'étude exploratoire	10
2.2 Objectifs spécifiques de l'étude exploratoire	10
III - SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES TROIS RÉGIONS CIBLÉES PAR L'ÉTUDE	11
IV - RÉSULTATS ATTENDUS	16
V - MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE EXPLORATOIRE	16
5.1 Échantillonnage	16
5.2 Élaboration des outils de collecte	17
5.3 Revue documentaire	17
VI - LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE EXPLORATOIRE	18
6.1 Déroulement des enquêtes	18
6.2 Entretien avec les services de justice et de police	18
6.3 Résultats des enquêtes auprès des communautés et leaders communautaires	19
6.4 Résultats des entretiens avec les services techniques	23
6.5 Résultats des entretiens avec les organisations de la société civile	24
VII - DÉPOUILLEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES	27
VIII - CONCLUSION	38
IX - RECOMMANDATIONS	39
X – BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES	42

REMERCIEMENTS

Consultante en genre

Fatimata KANE SAR

Nous remercions toutes les communautés, les acteurs de la société civile et les parties prenantes des régions de Dakar, Kédougou, Tambacounda et Kolda pour leur engagement dans l'élaboration de cette étude exploratoire. Ces remerciements s'adressent particulièrement au staff de l'ONG La Lumière dont l'accompagnement a facilité cette mission de terrain.

Enfin, merci à Olivia Tchamba, chargée de programme à TrustAfrica, pour son engagement, sa vision et son accompagnement tout au long de cette mission de consultation.

Témoignage de B. N. (35 ans) à Saraya, dans la région de Kédougou :

« Mon père m'a donné en mariage à l'âge de 12 ans, ma mère ne voulait pas, mais elle n'a pas droit à la parole. Ma première grossesse a failli me coûter la vie, j'avais à peine 13 ans (...) ».

SIGLES

AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert

AJS : Association des Juristes Sénégalaises

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APROFES : Association pour la Promotion de la Femme sénégalaise

CADBE : Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

CBV : Coups et blessures volontaires

CCA : Centre Conseil Ado

CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant

CEDAF : Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme

CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CLVF : Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes

CMC : Centre Multimédia Communautaire

COSEF : Conseil supérieur de la Femme sénégalaise

CRETEF : Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin

DEEG : Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre

DF : Direction de la Famille

EQUITAS : Centre International d'Éducation aux Droits Humains

FAFS : Fédération des Associations Féminines du

Sénégal

GADEC : Groupe d'Appui au Développement Communautaire

GPF : Groupement de Promotion Féminine

MGF : Mutilations génitales féminines

PANAF : Plan d'Action National pour la Femme

PTF : Partenaire technique et financier

RADI : Réseau Africain pour le Développement Intégré

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SCOFI : Scolarisation des Filles

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre

SNEIPS : Service National de l'Éducation et de l'Information pour la Santé

SNU : Système des Nations unies

SRAS : Service Régional de l'Action Sociale

SRDC : Service Régional du Développement Communautaire

TDR : Termes de Référence

UNFPA : Fonds des Nations Unies Pour la Population

VBG : Violences Basées sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Prévalence des VBG dans les 14 régions du Sénégal (Rapport GESTES UGB)	10
Tableau 2 : Situation démographique de la région de Kédougou (Source RGPHE de l'ANSD)	12
Tableau 3 : Situation démographique de la région de Kolda	13
Tableau 4 : Situation démographique de la région de Tambacounda	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Nombre de cas de viols et attouchements	27
Figure 2: Cas de viols et attouchements dénoncés	27
Figure 3 : Cas de viols et attouchements dénoncés en chiffres	28
Figure 4: Âge au moment du viol	30
Figure 5: Nombre de femmes interrogées ayant subi une MGF	30
Figure 6: Nature de la VBG	31
Figure 7: Auteurs de la VBG	32
Figure 8: Conséquences de la violence subie	32
Figure 9: Pourcentage de personnes interrogées ayant subi une VBG	33
Figure 10: Les victimes de VBG selon le sexe	33
Figure 11: Représentation des ménages polygames	34
Figure 12: Nombre d'enfants par femme interrogée	34
Figure 13: Niveau d'instruction des personnes interrogées	35
Figure 14: Répartition des personnes interrogées sur la base de leur ethnie	35
Figure 15: Typologie des VBG dominantes selon la région	36
Figure 16: Localités ciblées dans le cadre de l'enquête	36
Figure 17: Situation matrimoniale des enquêté(e)s	36
Figure 18: Age des personnes enquêté(e)s	36
	37

LISTE DES ANNEXES

Liste des personnes rencontrées	42
Liste des institutions interrogées	43
Guide de l'Enquêteur	43
Guide d'Entretien	44
Questionnaire individuel	47
Termes de références de l'étude exploratoire	59

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Cette étude exploratoire a ciblé trois régions à savoir, Tambacounda, Kolda et Kédougou.

Tambacounda est une région située dans l'est du Sénégal. Son chef-lieu est la ville de Tambacounda. Elle est géographiquement la plus grande des 14 régions du Sénégal mais a une faible densité de population et son économie est faible comparée au reste du pays.

La région de Kolda, quant à elle, est située en Haute-Casamance, dans le sud du pays. Elle est bordée au nord par la Gambie, au sud par la Guinée-Bissau et la République de Guinée, à l'ouest par la région de Sédhiou et à l'est par la région de Tambacounda. Elle s'étend sur une superficie de 13721 km² soit 7% du territoire national. Sa position de région frontalière à trois pays, lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région .

La région de Kédougou qui est frontalière avec le Mali et la Guinée, est située dans l'extrême sud-est du pays. Son chef-lieu régional est la ville de Kédougou.

La problématique de la violence basée sur le Genre (VBG), objet de cette étude, est très accentuée dans ces trois régions, si l'on se réfère aux résultats de l'étude sur les VBG menée entre 2012 et 2015 par le Groupe d'Études et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint Louis. En effet, selon cette étude, sur les 14 régions du Sénégal, Tambacounda, Kolda et Kédougou figurent respectivement en 4^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} place en termes de prévalence de VBG au sein des ménages (cf. tableau 1 GESTES, p. 11).

Ces régions ont aussi en commun une diversité ethnique, ancrée dans des traditions patriarcales, où des pratiques sociales et culturelles, basées sur des normes sociales discriminatoires et des traditions séculaires maintiennent les femmes dans des rôles et statuts de subordination et de dépendance.

La typologie et la définition des violences basées sur le genre ne font pas l'unanimité. Pour camper notre propos, nous allons nous référer à la définition donnée par le Fonds des Nations unies pour la Population qui stipule que: **« La violence basée sur le genre est une violence concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Elle découle de relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. La violence est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques... Il s'agit également d'une violence perpétrée ou pardonnée par l'état. »**

Partant de cette définition, la VBG est une préoccupation omniprésente en matière de droits humains partout dans le monde et plus particulièrement en Afrique de l'ouest. Il n'existe que peu de recherches sur la manière de la prévenir et de la combattre dans nos pays en ciblant sa cause fondamentale que sont les normes sociales néfastes. La honte, la peur de l'ostracisme, l'isolement et les normes culturelles aggravent les effets des VBG et contribuent à la loi du silence, à l'inadéquation des statistiques, à la faiblesse des systèmes d'alerte et à l'absence de services d'assistance psychologique, médicale et juridique pour les victimes.

Si les efforts et les progrès réalisés pour lutter contre la VBG et garantir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles sont perceptibles dans les centres urbains et parmi les élites, ils n'ont pas eu de répercussions efficaces sur les couches les plus défavorisées de la société dans les zones rurales où les femmes constituent la majeure partie de la population. En effet, le processus de socialisation qui favorise la construction sociale par rapport à des référents sociaux, des rôles et des statuts sexués explique aussi que parfois les acteurs se considèrent rarement comme auteurs de violences basées sur le genre. Par conséquent, pour que les interventions aient un impact, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes recueillies sur le terrain et reflétant les réalités quotidiennes de cette majorité silencieuse. Les VBG, sous toutes leurs formes, sont symptomatiques de la marginalisation sociale, politique et économique dont les femmes sont victimes.

Les données existantes, à petite échelle, confirment que des interventions combinées, adoptant une approche tenant compte des normes sociales, s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes et à la violence sexiste, ont le potentiel de prévenir les VBG et d'influencer positivement l'accès à l'autonomisation économique des femmes. S'attaquer aux causes et manifestations systémiques de la violence basée sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes nécessite donc une approche holistique et un engagement à long terme pour développer des politiques publiques saines fondées sur la recherche primaire et sur le savoir-faire local. Toutefois, il s'avère difficile de percer le



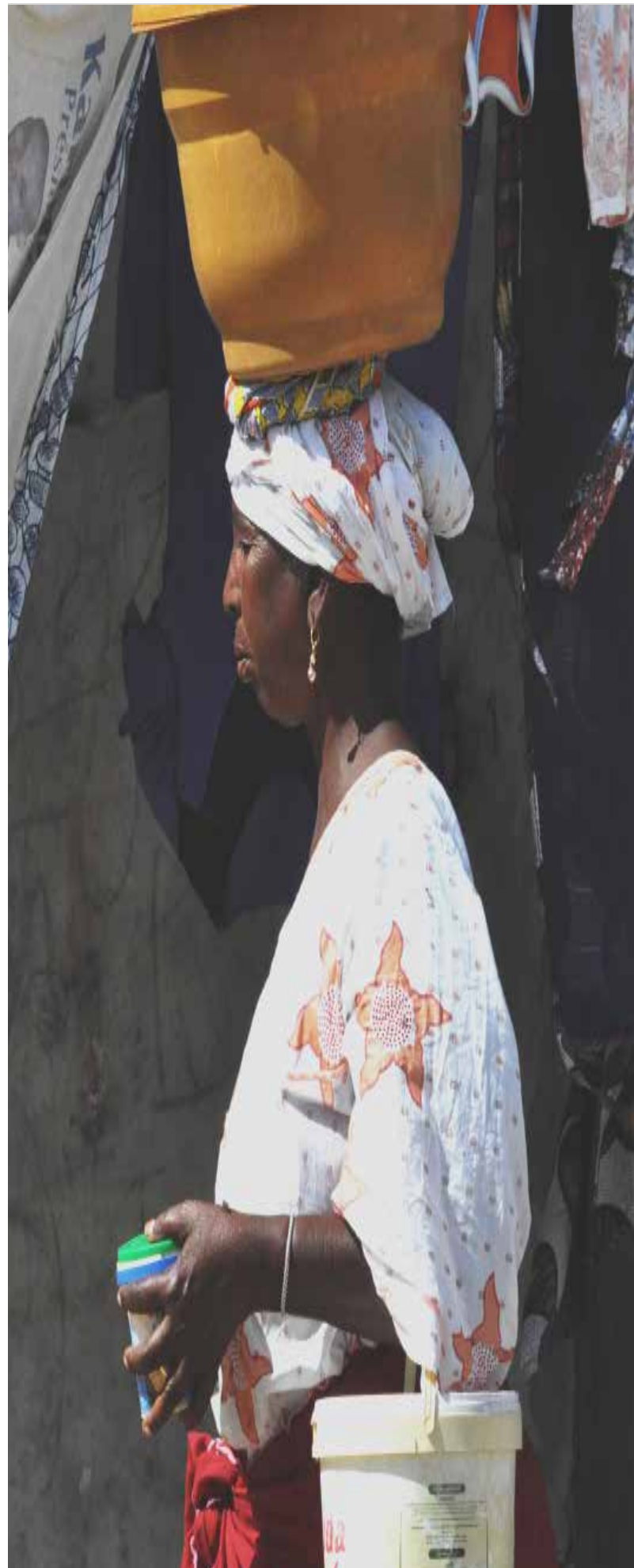
mystère qui entoure ces formes de VBG, tant elles sont gérées par la cellule familiale élargie qui tend, dans toute situation, à privilégier la cohésion du groupe au détriment de l'individu.

Le Sénégal s'est inscrit assidûment dans la perspective de la répression des violences faites aux femmes et aux filles avec, tout d'abord, l'adoption du Code de la famille au travers de la loi n° 72-61 du 12 juin 1972. Le Code de la famille a mis fin à la répudiation en condamnant cet acte. Le Sénégal a, par la suite, élargi et complété son arsenal juridique répressif pour faire face aux violences faites aux femmes et aux filles. C'est dans cette optique qu'a été adopté la loi n° 99-05 du 29 janvier 1999 modifiant le Code pénal sénégalais et qui définit et réprime le viol, l'inceste, la pédophilie, les violences conjugales, les mutilations génitales féminines (MGF), etc. Le gouvernement sénégalais a aussi adhéré et adopté un ensemble de textes et conventions internationales, protocoles, déclarations stipulant la répression de toutes les formes de violences et de discriminations contre les femmes. Il s'agit, entre autres, de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADB) et le Protocole de Maputo.

Toutefois, il faut noter que malgré cet arsenal juridique, il existe une faible harmonisation des instruments juridiques internes avec les engagements internationaux du Sénégal, ce qui a pour conséquences l'existence de lois discriminatoires envers les femmes (exemple des articles 152, 156 et autres du Code de la famille) relatives respectivement à la puissance maritale et à la puissance paternelle.

Sur le plan politique, on note une volonté affichée et de nombreuses actions ont été initiées pour lutter contre les violences basées sur le genre et pour le respect des droits humains notamment :

- Un Engagement à mettre en œuvre le programme d'actions de Beijing à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National pour la Femme (PANAF), puis de la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG) ;
- La création d'une direction pour l'équité et l'égalité de genre (DEEG) ;
- La mise en place d'un observatoire sur la



parité (ONP) en 2011.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il convient de classer l'instruction donnée au Gouvernement par le Président de la République, en Conseil des ministres du 13 juin 2019, de finaliser un Plan national de lutte contre les violences basées sur le genre : 2019 - 2024, avant fin septembre 2019.

Malgré cette volonté politique affichée et les actions entreprises, la prévalence des violences faites aux femmes et filles reste élevée et le respect de leurs droits n'est toujours pas garanti. On note toutefois, ces dernières années, une plus grande médiatisation des cas de VBG qui sont le plus souvent entourés et gérés d'une manière où l'émotion et la colère prennent le dessus sur l'analyse des causes profondes et conséquences à long terme de ces violences.

Au regard de ces enjeux, TrustAfrica lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer aux violences basées sur le genre en tant qu'obstacles persistants, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes francophones en Afrique de l'ouest, notamment dans trois pays prioritaires que sont le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali. A cet effet, l'organisation a commandité des études exploratoires dans ces pays. Si TrustAfrica a identifié le besoin de renforcer les efforts de prévention et d'élimination de la VBG et de s'y investir à travers le changement des normes sociales, la recherche, l'assistance technique et le renforcement des capacités, un appui est toutefois nécessaire pour déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre dans ces pays. Ces études contribueront aussi à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futures de TrustAfrica dans cet espace.

L'étude-pays du Sénégal a été menée dans trois régions que sont Kolda, Kédougou et Tambacounda. Cette étude exploratoire contribuera également à favoriser une approche holistique et coordonnée de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de soutien aux mouvements sociaux féministes dans les différentes composantes des interventions de TrustAfrica dans ce projet.



II - OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de cette étude est de fournir des données probantes sur les VBG et de permettre une bonne compréhension des différents types et de leur ampleur, principalement en milieu rural, dans les régions de Mopti et de Koulikoro et dans le district de Bamako en vue de contribuer à la transformation des normes sociales néfastes et favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Mali.

2.1 Objectif principal de l'étude exploratoire

L'objectif principal de l'étude est de fournir des données probantes sur les VBG et de permettre une bonne compréhension des types et de leur ampleur, principalement en milieu rural, dans les régions du Sud (Kolda), Est (Tambacounda) et du Sud-est (Kédougou) en vue de contribuer à la transformation des normes sociales néfastes et favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Sénégal.

2.2 Objectifs spécifiques de l'étude exploratoire

De manière spécifique, l'étude a pour objectif de :

- Identifier les différentes formes de VBG et leurs contextes d'émergence ;
- Collecter les données existantes sur les formes et la prévalence de la VBG ;
- Identifier les cadres juridiques et institutionnels existants, les lacunes et/ou les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG ;
- Identifier les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre la VBG et la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Le choix des trois régions que sont Kolda, Kédougou et Tambacounda, n'est pas fortuit car elles ont été identifiées comme ayant un fort taux de prévalence des VBG à savoir respectivement 54%, 55% et 60,8% (cf. tableau GESTES). Par ailleurs, cette étude influera sur le processus de changement transformateur en vue d'une reconnaissance accrue des VBG et de leur impact négatif pour les communautés, mais également la volonté d'y mettre fin par le biais de partenariat multi parties prenantes dans le pays.

Rapport sur les VBG au Sénégal du Groupe d'Études et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l'UGB, 2012-2015

PRÉVALENCE DES VBG DANS LES RÉGIONS DU SÉNÉGAL MENAGE

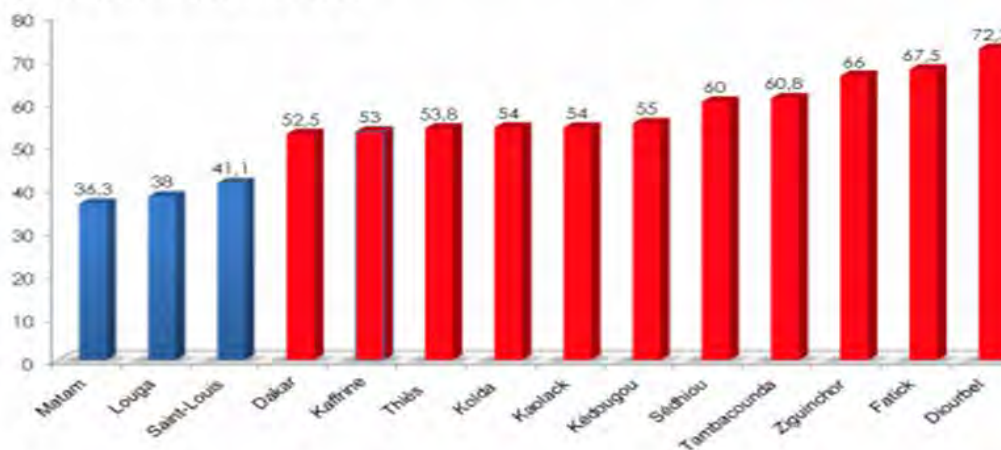


Tableau 1 : Prévalence des VBG dans les 14 régions du Sénégal (Rapport GESTES UGB)

III - SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES TROIS RÉGIONS CIBLÉES PAR L'ÉTUDE

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR RÉGION, DÉPARTEMENT, ARRONDISSEMENT ET COMMUNE

NOM LOCALITÉ	RGPHAE 2013			RGPHAE 2018		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
RÉGION KÉDOUGOU	78867	72490	151357	92404	85865	178269
ZONE URBAINE	19704	17824	37528	24949	23184	48133
ZONE RURALE	59 163	54 666	113 829	67455	62682	130137
DÉPARTEMENT KÉDOUGOU	40456	38066	78522	47649	44834	92484
COM .KÉDOUGOU	15 804	14 247	30051	18614	16780	35394
ARRONDISSEMENT BANDAFASSI	19324	18412	37736	22760	21686	44446
CR. BANDAFASSI	5 573	5 468	11042	6564	6440	13005
CR. TOMBORONKOTO	7 317	6 333	13650	8618	7459	16077
CR. DINDÉFÉLO	2 642	2 635	5277	3112	3104	6215
CR. NINÉFÉCHA	3 791	3 975	7767	4465	4682	9148
ARRONDISSEMENT FONGOLIMBI	5328	5407	10735	6275	6368	12644
CR. DIMBOLI	2 937	3 035	5971	3459	3574	7033
CR. FONGOLEMBI	2 391	2 372	4764	2817	2794	5611
DÉPARTEMENT SALÉMATA	10923	11188	22111	12865	13177	26042
COM. SALÉMATA	2 413	2 339	4751	2842	2754	5596
ARRONDISSEMENT DAKATELI	3907	4103	8010	4602	4833	9434
CR. DAKATELI	1 790	1 885	3676	2109	2220	4330
CR. KEVOYE	2 117	2 218	4334	2493	2612	5105
ARRONDISSEMENT DAR SALAM	4603	4746	9349	5421	5590	11011
CR. DAR SALAM	1 937	1 946	3883	2281	2292	4573
CR. ETHIOLO	1 604	1 727	3331	1889	2034	3923
CR. OUBADJI	1 063	1 073	2135	1252	1263	2515
DÉPARTEMENT SARAYA	27488	23236	50724	32375	27367	59743
COM. SARAYA	1 488	1 238	2726	1752	1458	3211
ARRONDISSEMENT BEMBOU	10645	9783	20428	12538	11522	24060
CR. MÉDINA BAFFE	3 450	3 331	6782	4064	3924	7988

CR. BEMBOU	7 194	6 452	13646	8474	7599	16072
ARRONDISSE- MENT SABODALA	15355	12215	27570	18085	14387	32472
CR. KHOSSANTO	1 216	1 330	2546	1432	1567	2999
CR. MISSIRAH SIRI- MANA	7 091	5 666	12756	8351	6673	15024
CR. SABODALA	7 049	5 219	12 268	8302	6147	14449

Tableau 2 : Situation démographique de la région de Kédougou (Source RGPHE de l'ANSD)

NOM LOCALITÉ	RGPHAE 2013			RGPHAE 2018		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
RÉGION KÉDOUGOU	78867	72490	151357	92404	85865	178269
ZONE URBAINE	19704	17824	37528	24949	23184	48133
ZONE RURALE	59 163	54 666	113 829	67455	62682	130137
DÉPARTEMENT KÉDOUGOU	40456	38066	78522	47649	44834	92484
COM .KÉDOUGOU	15 804	14 247	30051	18614	16780	35394
ARRONDISSE- MENT BANDAFASSI	19324	18412	37736	22760	21686	44446
CR. BANDAFASSI	5 573	5 468	11042	6564	6440	13005
CR. TOMBORONKO- TO	7 317	6 333	13650	8618	7459	16077
CR. DINDÉFÉLO	2 642	2 635	5277	3112	3104	6215
CR. NINÉFÉCHA	3 791	3 975	7767	4465	4682	9148
ARRONDISSE- MENT FONGOLIMBI	5328	5407	10735	6275	6368	12644
CR. DIMBOLI	2 937	3 035	5971	3459	3574	7033
CR. FONGOLEMBI	2 391	2 372	4764	2817	2794	5611
DÉPARTEMENT SALÉMATA	10923	11188	22111	12865	13177	26042
COM. SALÉMATA	2 413	2 339	4751	2842	2754	5596
ARRONDISSE- MENT DAKATELI	3907	4103	8010	4602	4833	9434
CR. DAKATELI	1 790	1 885	3676	2109	2220	4330
CR. KEVOYE	2 117	2 218	4334	2493	2612	5105
ARRONDISSE- MENT DAR SALAM	4603	4746	9349	5421	5590	11011
CR. DAR SALAM	1 937	1 946	3883	2281	2292	4573
CR. ETHIOLO	1 604	1 727	3331	1889	2034	3923
CR. OUBADJI	1 063	1 073	2135	1252	1263	2515
DÉPARTEMENT SA- RAYA	27488	23236	50724	32375	27367	59743
COM. SARAYA	1 488	1 238	2726	1752	1458	3211

ARRONDISSEMENT BEMBOU	10645	9783	20428	12538	11522	24060
CR. MÉDINA BAFFE	3 450	3 331	6782	4064	3924	7988
CR. BEMBOU	7 194	6 452	13646	8474	7599	16072
ARRONDISSEMENT SABODALA	15355	12215	27570	18085	14387	32472
CR. KHOSSANTO	1 216	1 330	2546	1432	1567	2999
CR. MISSIRAH SIRIMANA	7 091	5 666	12756	8351	6673	15024
CR. SABODALA	7 049	5 219	12 268	8302	6147	14449

Tableau 3 : Situation démographique de la région de Kolda

NOM LOCALITÉ	RGPHAE 2013			RGPHAE 2018		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
RÉGION TAMBACOUNDA	344474	336836	681310	410377	401698	812075
ZONE URBAINE	82182	79256	161439	103825	101630	205455
ZONE RURALE	262 292	257 579	519 871	306552	300068	606620
DÉPARTEMENT BAKEL	70281	68586	138867	83770	81750	165520
COM. BAKEL	7 105	6 224	13329	8469	7418	15887
COM. DIAWARA	3 714	3 827	7540	4427	4561	8987
COM. KIDIRA	5 557	4 507	10065	6624	5372	11997
ARRONDISSEMENT KÉNIÉBA	9409	9 277	18686	11215	11058	22272
CR. GATHIARY	1 467	1 571	3039	1749	1873	3622
CR. MADINA FOULBÉ	1 167	1 156	2323	1391	1378	2769
CR. SADATOU	5 100	4 742	9842	6078	5652	11731
CR. TOUMBOURA	1 675	1 808	3483	1997	2155	4151
ARRONDISSEMENT BÉLÉ	12585	12726	25311	15000	15169	30169
CR. BÉLÉ	8 489	8 497	16986	10118	10128	20246
CR. SINTHIOU-FISSA	4 097	4 229	8326	4883	5041	9924
ARRONDISSEMENT MOUDÉRY	31911	32025	63936	38036	38172	76207
CR. BALLOU	10 639	10 707	21345	12681	12761	25442
CR. GABOU	9 659	9 343	19002	11513	11136	22649
CR. MOUDÉRY	11 613	11 976	23589	13842	14274	28116
DÉPARTEMENT TAMBACOUNDA	151004	148159	299163	179986	176595	356582

COM. TAMBA-COUNDA	54 025	53 268	107293	64394	63492	127886
ARRONDISSEMENT KOUSSANAR	23692	22671	46363	28239	27022	55262
CR. KOUSSANAR	13 297	13 064	26362	15850	15572	31422
CR. SINTHIOU MALEM	10 395	9 607	20002	12390	11451	23841
ARRONDISSEMENT MAKACOULIBANTANG	34753	33947	68700	41423	40463	81886
CR. MAKACOULIBATANG	18 718	18 854	37572	22311	22473	44783
CR. NDOGA BABACAR	10 337	9 816	20153	12321	11700	24021
CR. NIANI TOUCOULEUR	5 698	5 276	10974	6791	6289	13080
ARRONDISSEMENT MISSIRAH	38534	38273	76807	45930	45619	91549
CR. DIALACOTO	8 523	7 928	16450	10159	9449	19607
CR. MISSIRAH	20 788	20 871	41659	24778	24877	49655
CR. NETTEBOULOU	9 222	9 474	18696	10993	11292	22284
DÉPARTEMENT GOUDIRY	57202	57645	114847	68181	68709	136890
COM. GOUDIRY	3 555	3 312	6867	4237	3948	8185
COM. KOTHIARY	2 174	2 069	4244	2592	2466	5059
ARRONDISSEMENT BALA	9942	9945	19887	11850	11854	23704
CR. BALA	3 145	3 006	6151	3748	3583	7332
CR. GOUMBAYEL	2 668	2 556	5224	3180	3046	6227
CR. KOAR	4 129	4 383	8512	4921	5224	10146
ARRONDISSEMENT BOYNGUEL BAM	19893	20328	40221	23711	24230	47941
CR. DOUGUÉ	3 576	3 677	7252	4262	4382	8644
CR. BOYNGUEL BAMBA	5 662	5 921	11584	6749	7058	13807
CR. KOUSSAN	3 767	3 931	7698	4490	4686	9175
CR. SINTHIOU MAMADOU BOUBOU	6 889	6 798	13687	8211	8103	16314

ARRONDISSEMENT DIANKÉ MAKHA	13017	13621	26638	15515	16235	31751
CR. BANI ISRAËL	2 546	2 831	5377	3035	3375	6409
CR. BOUTO-UCOUFARA	2 893	2 842	5735	3448	3387	6836
CR. DIANKÉ MAKHA	3 485	3 624	7109	4154	4319	8473
CR. KOMOTI	4 093	4 324	8417	4879	5154	10032
ARRONDISSEMENT KOULOR	8621	8369	16990	10276	9975	20251
CR. KOULOR	5 853	5 786	11639	6977	6896	13873
CR. SINTHIOU BOCAR ALI	2 768	2 583	5351	3299	3078	6378
DÉPARTEMENT KOUMPENTOU	65987	62446	128433	78652	74431	153083
COM. KOUM-PENTOU	4 982	5 040	10022	5939	6007	11946
COM. MALEM NIANI	1 070	1 010	2079	1275	1203	2478
ARRONDISSEMENT BAMBA THIALÈNE	27486	26616	54102	32761	31724	64486
CR. BAMBA THIALÈNE	7 817	7 966	15782	9317	9494	18811
CR. KAHÈNE	7 811	7 477	15288	9310	8912	18222
CR. MÉRÉTO	6 879	6 417	13296	8199	7649	15848
CR. NDAME	4 980	4 756	9736	5936	5669	11605
ARRONDISSEMENT KO-UTHIABA WOL	32449	29781	62230	38677	35497	74174
CR. KOUTHIA GAYDI	5 524	5 138	10661	6584	6124	12707
CR. KOUTHIA-BA WOLOF	10 107	9 348	19455	12047	11142	23189
CR. PASS KOTO	6 419	5 994	12413	7651	7144	14795
CR. PAYAR	10 399	9 301	19700	12395	11087	23481

Tableau 4 : Situation démographique de la région de Tambacounda

IV - RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de l'étude exploratoire sont les suivants :

- Déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre ;
- Mener une analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaire, judiciaire) et institutionnel relatif à la protection des femmes et des filles ;
- Mener une analyse des capacités en ressources humaines, politiques et financières des institutions nationales ;
- Établir une cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre les VBG ;
- Mener une analyse de la situation des mouvements sociaux féministes ;
- Mener une analyse critique de l'impact des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre les VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Formuler des recommandations pour plus d'efficacité dans les actions de lutte.

V - MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE EXPLORATOIRE

5.1 Échantillonnage

L'échantillonnage a été fait sur la base d'un choix raisonné qui a tenu compte de la densité de la population, de sa diversité et de sa mixité, de l'ampleur de la problématique en question et de la nécessité de cibler les hommes, les jeunes, les femmes et les différents maillons de la société à travers leurs statuts et rôles au sein de la famille et de la communauté.

L'étude a ciblé pour chacune des régions concernées, le chef-lieu de ladite région et 2 départements. Pour Tambacounda, il s'agit du chef-lieu de région et les départements de Tambacounda et de Koussanar. A Kédougou, l'étude couvre le chef-lieu de région ainsi que les départements de Kédougou et de Saraya. Pour finir, à Kolda il s'agit du chef-lieu de région ainsi que les départements de Kolda et de Mampatin.

Le questionnaire destiné aux communautés nous a permis de recueillir des données quantitatives sur les VBG mais aussi des données qualitatives, à travers les focus groupes, qui nous ont permis d'avoir une nouvelle vision sur l'ampleur des VBG, leurs typologies, la perception des acteurs (notables et leaders communautaire) sur cette problématique.

A travers le questionnaire individuel (voir en annexe), nous avons recueilli les données quantitatives de l'étude auprès de 120 individus dont 50 dans la région de Tambacounda, 40 dans la région de Kolda et 30 dans la région de Kédougou compte tenu du poids démographique de chaque région. Les résultats ont été exploités par le logiciel SSPA et analysés (voir les différentes figures et tableaux).

Les données qualitatives, quant à elles, ont été recueillies grâce aux guides d'entretiens destinés à l'ensemble des services techniques au niveau central et décentralisés de l'État, aux acteurs judiciaires et aux services de la police et de la santé, aux leaders de la société civile, ONG, entre autres.

Les focus groupes ont aussi été utilisés dans l'ensemble des trois régions pour recueillir les données qualitatives de l'enquête. Les focus groupes furent au nombre de 7 par région dont 3 dans le chef-lieu de région et 2 dans chacun des deux départements, soit un total de 21 focus groupes pour l'ensemble des trois régions ciblées par l'étude. Ils nous ont permis de recueillir les avis à cœur ouvert des uns et des autres sur la question plus ou moins taboue des VBG en présence des hommes et des notables, des gardiennes des traditions et des religieux, des jeunes hommes, jeunes filles, femmes mariées, veuves ou divorcées et les femmes leaders de la société civile.

Les focus groupes nous ont aussi permis de recueillir des données qualitatives validées en commun car n'étant pas contestées en public et de trianguler avec les informations reçues lors des entretiens individuels ou avec d'autres acteurs locaux. Ils ont permis de mettre en lumière les avis consensuels et les solutions souhaitées et voulues par les communautés ciblées, mais aussi de mesurer la ténacité des normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes.

Nous avons interrogé 120 individus pour les besoins du recueil des données quantitatives dont 90 femmes et 30 hommes pour les entretiens individuels et 300 individus dans les focus groupes dont plus du tiers était constitué de la cible masculine. 30 institutions de l'Etat ont été ciblées à travers les services décentralisés à Dakar et dans les 3 régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda. Il s'agit notamment des Services régionaux de développement communautaire (SRDC), le Centre départemental et d'apprentissage de la femme (CEDAF), Action éducative en milieu ouvert (AEMO), les services de la justice, la gendarmerie, la police et autres services techniques. La société civile fut également consultée notamment L'ONG La Lumière Foddé, GADEC, Tostan qui sont implantées dans les trois régions ciblées.

Les techniciennes de la santé reproductive ont été consultées et leurs avis triangulés avec celles des familles et des femmes leaders de la société civile. Elles accueillent le plus souvent les filles victimes de sévices sexuels et, généralement, devant les réticences des familles pour ester en justice sont les premières à porter la dénonciation.

5.2 Élaboration des outils de collecte

Nous avons élaboré un questionnaire individuel destiné et administré aux communautés des trois chefs-lieux de régions, à savoir Tambacounda, Kédougou et Kolda, et de six départements. Un questionnaire a aussi été produit à l'intention des acteurs de la société civile, des services techniques de l'État et des services de protection et de répression. Un guide a été mis à la disposition des enquêteurs et des superviseurs.

Après validation de ces outils par le commanditaire, nous avons eu à organiser, à Tambacounda, une session de formation à l'intention des enquêtrices et superviseurs sur les outils de collecte et avons mis à profit leurs connaissances du terrain pour affiner notre échantillon.

5.3 Revue documentaire

La phase de la revue documentaire nous a permis de mesurer l'ampleur des VBG dans les trois régions ciblées ainsi que les préoccupations de toutes les parties prenantes par rapport à l'étendue de ce fléau. Une littérature et des rapports d'activités sur la question existent mais les données statistiques font largement défaut.

Notre revue documentaire nous a amené à consulter le Rapport de 2012-2015 sur les VBG au Sénégal du Groupe d'Études et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) de l'université Gaston Berger de Saint Louis, les documents et rapports d'activités des structures techniques de l'Etat et de la société civile, notamment des ONG intervenant dans les trois régions ciblées. Le site de l'Association des Juristes Sénégalaises et les différents travaux des Programmes et Fonds du système des Nations unies sur cette problématique ont été consultés, notamment les rapports du Fonds des Nations unies pour la population, le Rapport de l'évaluation de l'impact du festival de films sur les VBG, octobre 2012.

Toute cette documentation nous a démontré l'ampleur et la prévalence des VBG au Sénégal. Malgré tous les efforts consentis au niveau politique comme juridique et en dépit de l'engagement des partenaires au développement et la société civile sénégalaise, elles deviennent de plus en plus pernicieuses avec des formes nouvelles qui sont difficiles à prévenir et à combattre.

VI - LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE EXPLORATOIRE

6.1 Déroutement des enquêtes

La collecte des données dans le cadre des enquêtes a duré 15 jours. Au préalable, deux jours ont été dédiés à la formation des enquêteurs et superviseurs et à la pratique de l'enquête pilote au sein de la ville de Tambacounda. L'objectif était de tester le questionnaire, en termes de temps d'administration et d'acceptation par rapport à certaines questions, avant la descente des équipes sur le terrain.

Quelques difficultés ont été relevées lors du déroulement des enquêtes à cause de l'enclavement des zones et aussi de la période d'hivernage et de la disponibilité des cibles en raison des travaux champêtres. Avec l'appui d'une équipe d'enquêteurs et de superviseurs travaillant dans la zone, l'enquête s'est déroulée dans des conditions acceptables et nous a permis de recueillir auprès des communautés, de la société civile, des services techniques, des ONG, chefs traditionnels, religieux, mairaines des quartiers communément appelées « Badiène Gokh », des informations pertinentes.

Les "Badiène Gokh" ont été mises en place sur initiative de l'ancien Chef de l'État sénégalais, Abdoulaye Wade, face à l'ampleur des VBG et des conflits sociaux au sein des ménages et familles. À travers leur implantation, il a été mis en lumière une bonne pratique traditionnelle au travers de laquelle la mairaine, la sœur du papa, était respectée pour ses conseils et son appui et crainte pour son pouvoir au sein de la famille. Elle jouait le rôle de régulatrice sociale. Face à la modernité et à l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle, ce statut a disparu et n'a pas été remplacé par d'autres voies de recours et de régulation familiale et sociale.

À travers l'implantation et le maillage sur tout le territoire national, sur la base de critères rigoureux, la "Badiène gokh" sert de pont entre les protagonistes au sein de la famille et du quartier et constitue une oreille attentive pour les jeunes filles victimes de VBG et les femmes mariées dans des situations de désespoir. Renforcées dans leurs capacités, elles pourront améliorer leurs interventions surtout en termes de prévention de conflits, de dénonciation des viols et incestes et appuyer les familles à oser franchir la porte du tribunal et briser ainsi la loi du silence qui entoure les VBG.

6.2 Entretien avec les services de justice et de police

Les services de justice et de police de même que l'administration territoriale ont répondu favorablement à nos demandes d'entretiens. Les avis recueillis auprès de ces responsables montrent qu'ils sont très au fait de cette problématique, parce qu'interpellés régulièrement en cas de problème.

Toutefois, ils demeurent toujours un cercle fermé et sont craints par la majeure partie des citoyens, surtout en zone rurale. Ils gagneraient à être plus ouverts et accessibles, à travers de bonnes stratégies de communication notamment des journées portes ouvertes de consultations. Il conviendrait par ailleurs de renforcer leurs capacités d'écoute.

Les services de protection (police, justice, santé) existent, mais leur accessibilité et disponibilité est remise en question. Des difficultés relatives à l'accès à la justice et au traitement des plaintes ont été notées, tout comme le coût des prestations médicales et judiciaires très élevés au regard des moyens financiers des victimes et leurs familles (un certificat médical peut coûter jusqu'à dix mille francs CFA).

Il est à signaler le manque de compétence ou l'absence de personnel médical spécialisé pour les premiers soins en cas de viols et la délivrance d'un certificat médical approprié à ce genre de cas.

Les services de police ne sont pas assez outillés pour le premier accueil des victimes et pour les premières auditions, qui devraient respecter la confidentialité et la douleur des victimes. Les locaux de police ne sont pas appropriés pour recevoir les témoignages des victimes et leurs familles. Les procédures d'enquêtes ne sont pas toujours appropriées et le plus souvent les cas de VBG sont traités comme de simples infractions et les victimes comme « coupables », ce qui a pour conséquence l'aggravation de leur état psychologique. Une analyse du dispositif juridique existant a permis de relever

ses forces, ses faiblesses et ce qui reste à parfaire pour une meilleure prise en charge de la prévention et l'élimination des VBG.

Une analyse des capacités en ressources humaines, politiques et financières des institutions nationales

Les institutions nationales disposent certes de ressources humaines de qualité, mais le plus souvent les affectations sur le terrain en milieu rural ne se font pas faites sur la base de la compétence technique, mais plutôt de l'acceptation à servir dans ce milieu. Très souvent, ce sont les ressortissants de la zone en question qui acceptent d'aller y travailler. Au regard de notre contexte socio-culturel, cela pourrait limiter leur autonomie et liberté à agir d'une manière rigoureuse en respectant les textes à la lettre.

Par ailleurs, les conditions de travail ne sont pas des meilleures et souvent les services techniques décentralisés manquent du minimum de moyens adéquats pour bien faire le travail et ne sont pas assez motivés.

Les centres de prise en charge des victimes font défaut sur le terrain en milieu rural et la collaboration entre les services techniques et les services de justice à la base ne se passent pas dans des conditions favorables à une bonne synergie des actions en matière de prévention et d'élimination des VBG.

Les forces de police ainsi que les acteurs judiciaires et les notables ont signalé la montée de nouvelles VBG à travers la diffusion de données personnelles et intimes sur les réseaux sociaux. Cela prend de plus en plus de l'ampleur et peut entraîner de graves préjudices familiaux et psychologiques dans une société faite de "soutoura" et de pudeur. Ce nouveau phénomène a été aussi indexé lors des focus groupes avec la société civile à Tambacounda, comme étant une nouvelle forme de VBG. Des cas ont été signalés et traités par les forces de l'ordre.

Les professionnels de l'information et de la communication en relation avec les services de police et de gendarmerie et la société civile devraient unir leurs efforts et sensibiliser à large échelle les communautés et surtout les jeunes sur les risques encourus en violant la confidentialité des données personnelles, via les TIC. L'Union des Radios Communautaires Rurales (URAC) pourrait être un partenaire stratégique pour porter la sensibilisation dans les zones reculées du pays et freiner à temps cette tendance qui inquiète les forces de l'ordre et les familles.

L'utilisation de substances toxiques comme la drogue ont aussi été signalés par les services de la police, comme étant des facteurs aggravants dans les causes des VBG.

6.3 Résultats des enquêtes auprès des communautés et leaders communautaires

Malgré la saison des pluies, l'enclavement de certains villages et les travaux champêtres qui occupent l'essentiel des journées des membres des communautés, les enquêtrices et superviseurs ont pu recueillir les données recherchées. Ce en dépit des retards qui ont été accusés sur le calendrier initial.

Résultats des entretiens individuels

Les entretiens individuels se sont déroulés dans le respect des normes de confidentialité et d'anonymat des personnes interrogées et une bonne collaboration a été notée sur l'ensemble du processus. A ce titre, nous avons pu recueillir des données quantitatives et ainsi mesurer l'ampleur des VBG dans ces zones rurales et semi-urbaines.

Il est ressorti de ces entretiens individuels que la cellule familiale et plus particulièrement le ménage est le lit de différentes formes de violences faites aux femmes. Dans cette typologie de VBG relevée au sein de l'espace domestique, les violences physiques prédominent, suivies de très près par les violences sexuelles, comme le viol, l'inceste et les mutilations génitales féminines. On peut aussi noter les violences morales, comme le délaissement d'une épouse au profit d'une autre, la répudiation bien qu'elle soit interdite par la loi, l'évitement (le refus de subvenir aux besoins les plus élémentaires de l'épouse) qui constituent des formes de violences pernicieuses et silencieuses.

Les mariages d'enfants, les mariages forcés, le lévirat et le sororat sont autant de pratiques sociales discriminatoires qui maintiennent les femmes dans une situation de totale vulnérabilité.



Photo 3 : Femme leader lors d'une interview à Kolda

Quelques récits de vie glanés lors des enquêtes individuelles alertent sur l'ampleur et les formes de VBG.

Témoignage de B. N. (35 ans) à Saraya, dans la région de Kédougou :

« Mon père m'a donné en mariage à l'âge de 12 ans, ma mère ne voulait pas, mais elle n'a pas droit à la parole. Ma première grossesse a failli me coûter la vie, j'avais à peine 13 ans et j'ai eu une déchirure qui s'appelle fistule lors de l'accouchement de mon premier et unique enfant.

Mon mari m'a abandonné et ma famille a construit une case pour moi derrière la maison parce que je ne sentais pas bon et personne ne voulait de moi. Mon mari a épousé une autre jeune femme et a fait sa vie avec elle. Après 10 ans de souffrances et de réclusion, j'ai été opérée et guérie grâce au programme de l'UNFPA. Je suis guérie par la grâce de Dieu, mais je n'ai plus de vie, pleurs.... ».

Récit de vie 1

Témoignage de S. D. (25 ans), à Kolda :

« J'ai été mariée à mon cousin à l'âge de 11 ans, après avoir été excisée à l'âge de 7 ans. Je ne pouvais pas avoir d'enfant et mon mari a épousé deux autres femmes qui lui ont fait des enfants, l'une d'elles était plus âgée que moi. Mes belles-sœurs et mes coépouses se moquaient tout le temps de moi parce que je ne pouvais pas avoir d'enfant, heureusement ma belle-mère me protégeait. Je voulais me suicider, mais ma religion me l'interdit donc je suis restée et je dors dans la case de ma belle-mère car mon mari m'a abandonnée. Je n'ai plus de case et mon père ne veut pas que je revienne à la maison ».

Récit de vie 2

Témoignage d'A.S. (45 ans), épouse d'un immigré :

« Je me suis mariée à l'âge de 16 ans et j'aimais mon mari. Après 10 ans de mariage et 4 enfants, mon mari qui peinait à gagner sa vie est parti en Italie. Il subvenait à mes besoins et je ne manquais de rien, jusqu'au jour fatal où son grand frère qui habitait la même concession que moi a tenté de me violer et devant ma farouche résistance, il m'a battue et a cassé mon bras. Grâce aux sensibilisations des femmes, je suis allée chercher un certificat médical et je suis allée voir une animatrice qui m'a aidée à porter plainte. Le frère de mon mari a été arrêté et emprisonné pendant 2 ans. Mais j'ai regretté, car mon mari m'a répudiée ; mes enfants ont honte : on les traite de tous les noms ; personne ne m'adresse la parole dans le quartier, même mes propres parents m'ont reproché d'avoir saisi la justice... Si c'était à refaire je ne le referai pas, car les hommes sont plus forts que nous les femmes et ils ont toujours raison sur nous ».

Récit de vie 3



D'autres témoignages recueillis lors des focus groupes avec la société civile, concernent une affaire de viol qui a été relatée dans la presse. Malgré la plainte de la famille de la victime, le responsable départemental de la gendarmerie ne voulait pas intervenir. Il a fallu que les responsables du CLVF de Tambacounda et les autres associations de la société civile aillent voir le procureur de Tambacounda pour signaler ce manquement de l'autorité locale. Le procureur a donné l'ordre d'arrêter l'auteur du viol. À la question de savoir pourquoi le responsable départemental de la gendarmerie ne voulait pas arrêter le fautif, elles ont toutes répondu en chœur : « il avait peur d'une attaque mystique de la part de cette famille ».

D'autres formes de pratiques traditionnelles ont été décriées dans les focus groupes comme étant des formes de VBG parce qu'imposées et souvent d'une violence morale sans précédent. C'est le cas du lévirat qui est un type particulier de mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de son frère afin de poursuivre la lignée de son frère. Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari.

Ces pratiques, de même que la polygamie contribuent à la propagation du SIDA dans ces zones où le taux de prévalence demeure élevé.



Photo 4 : Entretien avec une gardienne des traditions à Saraya, région de Kédougou

Résultats des focus groupes

Les focus groupes ont été des moments forts de recueils d'informations très intéressantes. Ils nous ont permis de trianguler les informations reçues de part et d'autre, mais aussi de noter l'engagement des acteurs de la société civile à la base et des responsables communautaires dans la prévention et l'élimination des VBG.

Le caractère invisible des violences faites aux femmes et aux enfants et leur banalisation ont été fortement décriés dans les focus groupes aussi bien de la société civile que des communautés et des notables et religieux.

Des focus groupes ont été organisés, avec les acteurs hommes et femmes, les porteurs de voix, les notables et Imams, les Badiène gokh, les associations de femmes et de jeunes. Cela nous a permis de mesurer l'ampleur de ce fait social et de recueillir des réponses à la question de la survivance de certaines pratiques et normes sociales discriminatoires. En plus des femmes (jeunes et adultes), nous avons aussi visé les hommes qui ont constitué le tiers de l'échantillon, et les entretiens ont ciblé les patriarches, les chefs religieux et coutumiers, les porteurs de voix, les notables influents. Les femmes ayant atteint un certain âge qui leur permet d'avoir droit à la parole et de décider pour la communauté des

femmes ont aussi été consultées ; ce sont entre autres, les gardiennes des traditions, les exciseuses, les Badiène gokh. Dans ces communautés du Sud du pays qui évoluent dans un système social basé sur le patriarcat, les rôles et tâches assignés à chaque sexe et âge déterminent la capacité d'être écouté et suivi, en un mot d'influer sur tout processus novateur et ou de régulation sociale.

Les VBG sont essentiellement subies par les femmes et les auteurs sont le plus souvent les hommes de la communauté. Elles résultent des rapports de pouvoir selon le genre, de la dépendance économique, de l'appartenance à une caste, de la classe sociale, quel que soit le milieu de résidence, rural ou urbain.

Les femmes ont aussi été consulté en dehors des focus groupes mixtes. Ces focus groupes dédiés aux femmes uniquement nous ont permis de les mettre à l'aise afin de pouvoir s'exprimer librement sur les violences qui les affectent. En plus des violences physiques qu'elles subissent, beaucoup d'entre elles ont déploré les violences morales et psychologiques qui les tourmentent et qui souvent échappent à l'œil extérieur. Les violences reconnues comme récurrentes sont, entre autres, l'évitement ; les insultes ; l'humiliation devant les enfants, la belle-famille ou la coépouse ; l'abandon à la suite de la venue d'une coépouse ; l'absence de prise en charge des besoins élémentaires par le mari.

Quant aux jeunes filles et jeunes femmes qui ont été consultées dans les focus groupes et dans les centres ADO, elles ont dénoncé l'absence de droit à la parole et à la décision, les mariages forcés et précoces, l'obligation de quitter l'école pour se marier avec des hommes âgées et polygames, les mutilations génitales féminines, l'absence de dialogue avec les parents et la stigmatisation qui les affecte si elles osent s'opposer à certaines pratiques ou en cas de dénonciation de violence subie.

En conclusion, il est ressorti de ces focus groupes que les populations et plus particulièrement les

femmes, les communicateurs traditionnels, les notables, les chefs religieux et coutumiers, les jeunes et les leaders d'opinion ont conscience de l'ampleur des VBG et de la nécessité de les prévenir et de les éliminer. Ils ont été sensibilisés par les ONG à la base, les services techniques et la société civile. Toutefois, il y a un manque de suivi et de synergie dans les approches.

Les femmes ont une meilleure connaissance et conscience de leurs droits, mais la tradition et les normes sociales séculaires retardent le changement de comportement des uns et des autres, auteurs comme victimes. Un changement de paradigme s'impose aux intervenants pour venir à bout de cette violence qui devient de plus en plus pernicieuse et prend des formes nouvelles et incontrôlées.

6.4 Résultats des entretiens avec les services techniques

Un guide d'entretien a été conçu et administré aux services techniques centraux et décentralisés et aux organisations de la société civile et ONG travaillant dans les zones ciblées. Ces entretiens ont permis de démontrer, encore une fois, que les VBG se déroulent le plus souvent dans la sphère privée familiale et y sont le plus souvent étouffées, du fait de considérations culturelles et traditionnelles qui veulent que l'individu s'efface en faveur du groupe familial et social.

Dans la majorité des cas considérés, la responsabilité des violences incombe à un proche (conjoint, frère, parent ou voisin) qui s'adonne à ces actes en raison de la banalisation de la violence physique, morale et économique. De même, dans les cas de violences sexuelles, le contrevenant agit en toute conscience encouragé par l'impunité conférée par le lien social fort qui impose, dans certains cas, le silence aux victimes, au nom de la tradition de « maslaa » (arrangement, tolérance).

Les violences domestiques sont parfois favorisées par la promiscuité due à la grande taille des ménages dont les membres sont confinés dans de petits espaces. De façon plus spécifique, la prolifération de familles mononucléaires contribue à exacerber les tensions dans l'espace matrimonial. Elles sont une résultante des mutations sociales dues à la modernité. Bien que ayant remplacé les familles traditionnelles élargies, elles n'ont cependant pas su assumer le rôle d'instances de régulation que celles-ci assuraient dans le passé.

Il est ressorti de ces entretiens que les VBG prennent de plus en plus des aspects multiformes avec des typologies nouvelles, l'oisiveté dû à un taux de chômage élevé chez les jeunes urbains comme ruraux, dont la seule alternative pour la plupart est l'immigration clandestine.



Photo 5 : Entretien avec l'Adjoint au Gouverneur de la région de Tambacounda, chargé du développement.

6.5 Résultats des entretiens avec les organisations de la société civile

Les entretiens avec les femmes leaders de la société civile nous ont conforté dans le fait que le mouvement des droits des femmes au Sénégal a favorisé l'acquisition de beaucoup d'avancées en matière de défense des droits humains en général et la promulgation de lois et de décrets d'application pour améliorer le statut de la femme en particulier.

Leur engagement a permis l'intégration des cellules genre dans chaque ministère. Il a également contribué à une forte présence de femmes dans les instances de décision et dans les corps militaires. Depuis l'année internationale de la femme en 1975, les femmes sénégalaises unies au sein d'organisations comme la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS) et les groupements de promotion féminine se sont battues sans relâche pour faire entendre la voix des sans-voix dans les milieux les plus reculés du pays. D'autres organisations leaders comme le Réseau "Siggil Jigeen", l'Association pour la Promotion de la Femme sénégalaise (APROFES), le Comité de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes (CLVF), l'Association des Juristes sénégalaises (AJS), le Conseil Supérieur de la Femme sénégalaise (COSEF) etc. sont venues renforcer leurs aînées dans leur engagement.

Toutefois, force est de constater que malgré le leadership et le niveau d'instruction élevé de certaines de leurs membres, ces différentes associations de femmes tardent à obtenir des résultats probants, notamment du fait de leur dispersion à différents niveaux.

Dès le démarrage de notre étude, nous avons eu des entretiens très poussés avec certaines d'entre elles. L'analyse des entretiens et questionnaires a fait ressortir le constat d'une société civile mobilisée contre les violences basées sur le genre aux niveaux central, régional et au sein des communautés. Elle a bénéficié d'un renforcement de capacités important de la part de l'État et des partenaires au développement et a gagné en expérience et leadership.

Son engagement est certes militant, mais il faut noter un manque de synergie au niveau des différentes interventions. La nécessité de travailler ensemble en unissant les efforts et moyens est à encourager aussi bien par l'État que par les partenaires au développement.

Les lois, textes et politiques nationales en matière de lutte contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes

Nous avons pu répertorier les principales lois et textes ci-après :

- ◊ Avec l'adoption en 1972 du Code de la famille par la loi n° 72-61 du 12 juin 1972, le Sénégal s'est inscrit dans la perspective de la répression des violences faites aux femmes et aux filles. Ce bien qu'avec des limites et certains manquements. Le Code de la famille a ainsi mis fin à la répudiation ;
- ◊ Au travers de la loi n° 99-05 du 29 janvier 1999 modifiant le Code pénal, le Sénégal a élargi et complété son arsenal juridique répressif pour faire face aux violences faites aux femmes et aux filles. Elle définit et réprime le viol, l'inceste, la pédophilie, les violences conjugales, les mutilations génitales féminines etc. ;
- ◊ La loi de 2004 portant orientation de l'éducation rendant obligatoire l'éducation pour tous les enfants âgés de 06 à 16 ans ;
- ◊ Le décret 2006-515 du 09 Juin 2006 portant recrutement exceptionnel et à titre transitoire du personnel féminin dans la gendarmerie ;
- ◊ La circulaire 004379 du MEN du 11 octobre 2007 autorisant les filles enceintes à continuer leurs études ;
- ◊ La loi n° 2008-01 du 08 janvier 2008 sur l'équité fiscale entre les hommes et les femmes. Elle porte modification de certaines dispositions du Code général des impôts, vise la suppression de l'imposition commune et instaure la reconnaissance d'une autonomie fiscale complète de l'épouse ;
- ◊ La loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme-femme dans les institutions

totale ou partiellement électives et son décret d'application n°2011-819 du 16 juin 2011 ;

◊ La loi 2013-05 du 8 juillet 2013 qui permet à la femme sénégalaise de donner la nationalité à ses enfants nés d'un père étranger ou même de donner celle-ci à son époux.

D'autres lois ont été adoptées afin de promouvoir davantage les droits de la femme, de la fille et des personnes vulnérables, notamment :

◊ La loi n°99-05 du 29 janvier 1999 interdisant la pratique de l'excision sous toutes ses formes ;

◊ La loi 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et à la protection des victimes, harmonisant la législation nationale du pays avec le texte de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);

◊ La loi 2005-18 du 05 août 2005 relative à la santé de la reproduction ;

◊ La loi n° 2010-03 du 9 avril 2010 sur le VIH/SIDA ;

◊ La loi n°2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et la protection des personnes handicapées.

Toutefois, il faut noter que malgré cet arsenal juridique, il existe une faible harmonisation des instruments juridiques internes avec les engagements internationaux du Sénégal, ce qui a pour conséquences l'existence de lois discriminatoires envers les femmes (exemple des articles 152, 156 et autres du Code de la famille) relatives respectivement à la puissance maritale et à la puissance paternelle.

Dans le cadre de la réponse apportée par le gouvernement sénégalais à la question des VBG, Il a été mis sur pied et installé, le 29 mai 2019, un Comité technique national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains. Sont membres de ce comité, les représentants des Ministères sectoriels, des Institutions de la République (Assemblée nationale, Haut-Commissariat des Collectivités Territoriales (HCCT) et Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)), des ONG et partenaires au développement, des associations et organisations de la société civile, des réseaux de jeunes, etc.

Ce mécanisme permet de disposer d'outils de pilotage national pour suivre la réalisation des politiques et programmes de lutte contre les VBG. En d'autres termes, il se veut un cadre fédérateur des différents acteurs pour garantir une meilleure communication, un renforcement de la coordination des interventions afin de répondre plus efficacement aux alertes et de mieux protéger les communautés, de briser des cycles de violences et de ce fait changer la vie de milliers de femmes.

Analyse du cadre juridique et politique

L'élimination des VBG demeure l'un des défis les plus importants et les plus présents au Sénégal. La conscience de l'urgence de les prévenir, les combattre et les éradiquer justifie l'adhésion de l'État aux instruments internationaux et régionaux promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination des femmes, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son protocole additionnel sur le droit des femmes.

Cet engagement résolu de l'État se matérialise au plan interne par l'amélioration de l'environnement légal, politique et institutionnel, qui est de plus en plus favorable à l'élimination des discriminations et violences basées sur le genre. Les institutions travaillant à l'élimination des VBG sont existantes au niveau des différents ministères toutefois leurs capacités humaines, financières et techniques demeurent insuffisantes. Une allocation de budgets réguliers et conséquents et la formation et le maintien des points focaux pourrait venir à bout de nombreux problèmes identifiés et qui plombent l'impact de toutes ces actions menées.

Liste des principales organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre les VBG.

Nous en avons répertorié 4 qui sont des organisations faitières :

- Association des Juristes Sénégalaises. Elle a une couverture nationale et a pour mission de vulgariser et contribuer à la protection des droits de la personne humaine et plus particulièrement

ceux des femmes et des enfants. Elle apporte un appui à travers de l'assistance légale, le conseil et des formations aux populations. Elles comptent des boutiques de Droit, centre de conseil et d'assistance judiciaire au profit des populations démunies, à Dakar et dans quelques régions (Kaolack, Thiès) ;

- Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes. Il a une couverture nationale avec des cellules au niveau des 14 régions du Sénégal. Aujourd'hui, il constitue un réseau d'une vingtaine d'associations. Il participe au soutien les femmes victimes de violences par des actions concertées; contribue à l'amélioration des dispositions législatives et l'application des lois protégeant les groupes vulnérables contre les violences. Il apporte cet appui à travers entre autres, un centre d'écoute pour l'accueil, l'assistance et l'orientation des victimes de violences
- Fédération des Associations Féminines du Sénégal. Elle a une couverture nationale avec des cellules dans les 14 régions. Elle a été créé en 1977 et est devenue ONG en 1997. Elle fédère 450 associations de femmes sur l'ensemble du territoire national. Elle œuvre au Sénégal pour un développement économique, politique, social et culturel intégrant le genre.
- Réseau Siggil Jigeen est une ONG travaillant dans le domaine de la protection et la promotion des droits des femmes au Sénégal. Mis sur pied en 1995, le Réseau regroupe aujourd'hui 18 organisations membres qui interviennent activement dans les secteurs tels la santé, la recherche, les droits humains, le leadership des jeunes etc.

On peut noter d'autres et non des moindres qui se distinguent dans la promotion des droits humains et la lutte contre les violences faites aux femmes

- ◇ Plateforme « Dafa doy » ;
- ◇ Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF) ;
- ◇ AFRYAN Girls ;
- ◇ RESOPOPDEV ;
- ◇ École des maris ;
- ◇ SCOFI ;
- ◇ COSEPRAT.



Photo 6 : Focus groupe avec les représentantes de la société civile à Tambacounda

VII - DÉPOUILLEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Les données de l'enquête individuelle ont été traitées par le logiciel SPSS et les principales informations qui en ressortent se trouvent dans les tableaux ci-dessous. À travers les graphiques 1, 5, 8, 10 et 15, nous avons une claire lecture de la typologie des VBG qui affectent les femmes, les hommes et les jeunes gens dans les communautés ciblées. Ces données pourront servir de support aux interventions futures pour la prévention et l'éradication des VBG.

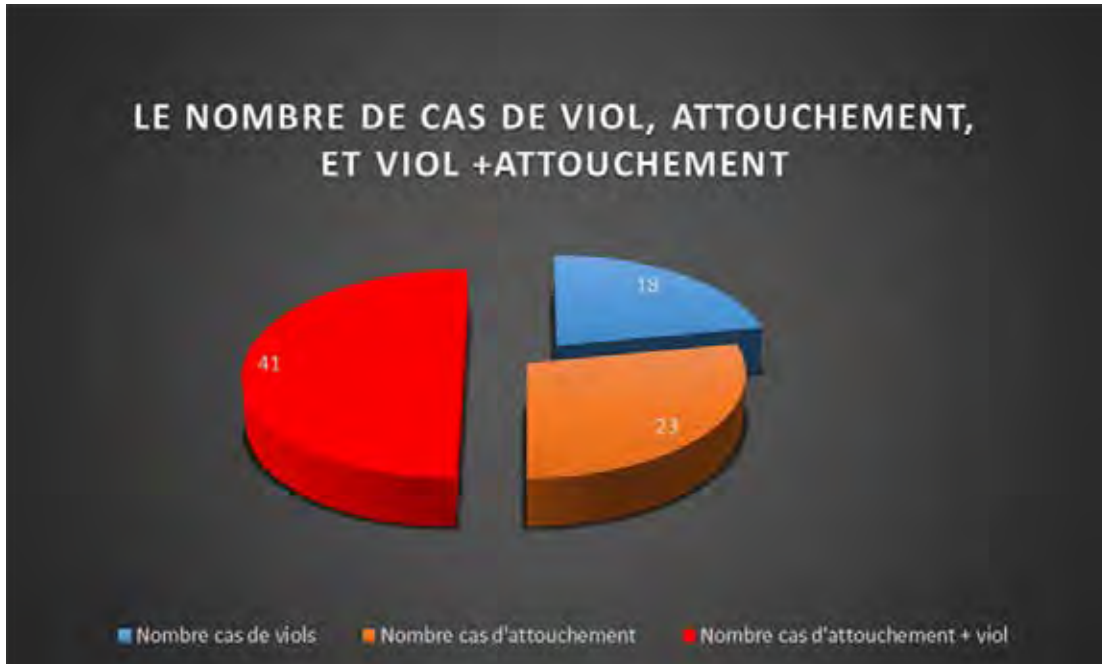


Figure 1: Nombre de cas de viols et attouchements

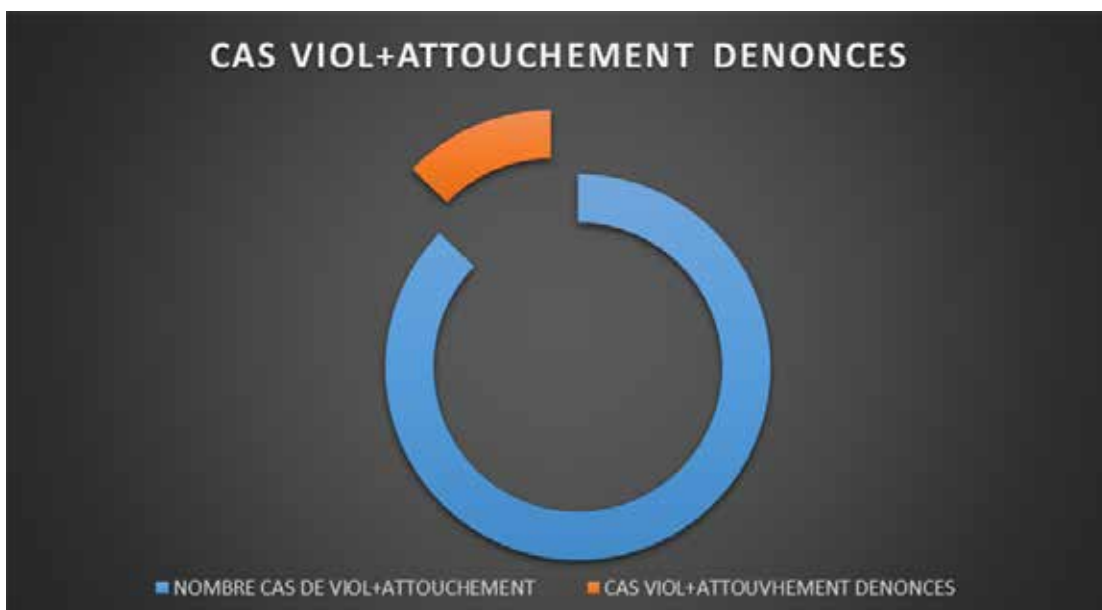


Figure 2: Cas de viols et attouchements dénoncés

Sur 41 cas d'attouchements et viols, seuls 6 ont été dénoncés. À la question de savoir le pourquoi de la non dénonciation, la réponse des victimes est unanime : « à quoi bon ? L'impunité prendra toujours le dessus », « est ce que cela vaut la peine ? », « Cela ne servira à rien, sinon me coûter des représailles », « justice ne sera pas rendue ».

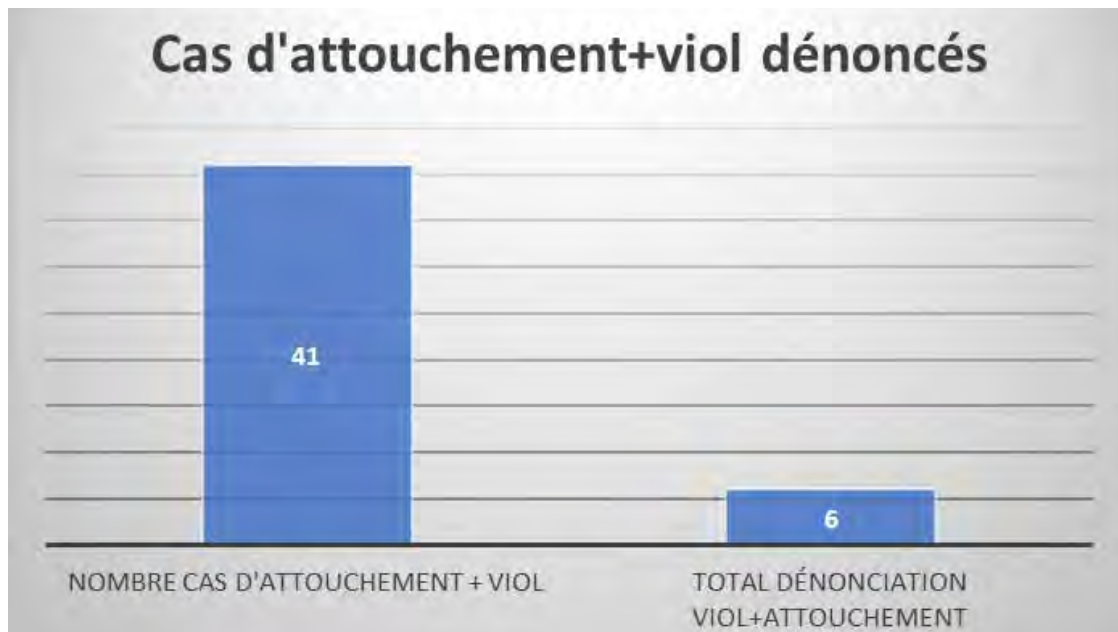


Figure 3 : Cas de viols et attouchements dénoncés en chiffres

À travers ce graphique, nous nous rendons à l'évidence que l'absence de dénonciation est encore prononcée. Quelles sont les principales causes de ce silence ? Les réponses ont été fournies surtout dans les focus groupes.

La première cause et non la moindre demeure la peur de la sanction sociale. Au lieu de condamner l'auteur de la violence, la sanction sociale condamne l'individu qui a osé briser le silence et porter l'affaire sur la place publique ou devant les tribunaux. Cette stigmatisation, venant de la famille et de la société, à laquelle la victime fait face décourage toutes celles qui seront tentées de demander justice et réparation du tort causé. Une autre cause qui a été signalée pour l'expliquer l'absence de dénonciation est le manque de confiance qui existe pour ce qui est de la prise en charge correcte de la plainte par les forces de l'ordre. Cet état des choses met en lumière l'important travail de sensibilisation qui doit être fait auprès des autorités et des victimes.

Néanmoins, pour ce qui est du chef-lieu de la région de Tambacounda, ville cosmopolite et semi-urbaine, où les activistes de la société civile sont en train de faire un travail remarquable, les victimes de VBG se décident de plus en plus à porter plainte devant les autorités de police, malgré la pression familiale pour garder le silence. On en veut pour preuve le tableau, ci-dessous, mis à notre disposition par le Commissariat urbain de Tambacounda concernant les plaintes reçues dans la période comprise entre janvier et septembre 2019, soit sur 9 mois. Il comprends les dates, les auteurs de VBG, les types de violence et les diligences effectuées. Les noms des victimes ont été effacés pour respecter les données personnelles.

Le Commissaire a souligné que tous les cas qui ont été portés à leur connaissance ont été traités avec toute la rigueur qui sied dans de pareils cas, conformément à l'application de la loi selon le type de délit auquel on fait face. Il souligne tout de même que la majeure partie des cas ne sont pas dénoncés. Ils sont le plus souvent traités à l'amiable par les familles ou simplement gardés sous silence par les victimes.

DATES	TYPES DE VIOLENCES	DILIGENCES EFFECTUEES
10/01/2019	Victime de violence et de Coups et blessures volontaires (CBV) avec ITT de 05 jours de la part du frère de son mari	Mis en cause déferé au parquet
15/02/2019	Victime de violence conjugale de la part de son mari	Mis en cause déferé au parquet
21/03/2019	Victime de pédophilie et de détournement suivi de grossesse de la part d'un voisin	Mis en cause déferé au parquet
11/04/2019	Victime de violence conjugale et de CBV de la part de son mari	Mis en cause déferé au parquet
22/04/2019	Victime de violence conjugale et de CBV avec ITT de 15 jours	Mis en cause déferé au parquet
29/04/2019	Victime d'agression et de tentative de viol de la part d'un jeune Guinéen âgé de 19 ans, domicilié au quartier Gouye	Mis en cause déferé au parquet
29/04/2019	Victime respectivement de viol et d'attouchement sexuel de la part d'un voisin du quartier	Mis en cause déferé au parquet
10/05/2019	Victime de faits de répudiation et de CBV de la part de son mari	Mis en cause déferé au parquet
16/05/2019	Victime d'abus sexuel de la part d'un proche	Mis en cause déferé au parquet
18/05/2019	Victime de tentative de viol suivie de meurtre	Mis en cause déferé au parquet
05/06/2019	Victime d'une attaque suivie de viol dans la gare ferroviaire	Mis en cause déferé au parquet
10/07/2019	Victime de faits de bigamie (mari ayant opté pour la monogamie) de violence conjugale et de répudiation	Mis en cause déferé au parquet
15/07/2019	Victime de CBV de la part d'un groupe de jeunes l'accusant d'avoir une orientation sexuelle féminine	Mis en cause déferés au parquet
17/07/2019	Victime de viol collectif suivi de grossesse de la part de 2 individus habitant le même quartier Quizambougou	Mis en cause déferés au parquet
03/08/2019	Victime de pédophilie et d'abus sexuel de la part d'un individu âgé de 20 ans domicilié dans le même quartier	Mis en cause déferé au parquet
19/08/2019	Victime de violence conjugale de la part d'un mari ivrogne	Mis en cause déferé au parquet

20/08/2019	Victime de viol avec menace par arme blanche de la part d'un marabout âgé de 54 ans qui fréquentait le domicile de la victime	Mis en cause déferé au parquet
03/09/2019	Victime de harcèlement sexuel et de violence de la part d'un individu avec qui elle a travaillé	Mis en cause déferé au parquet

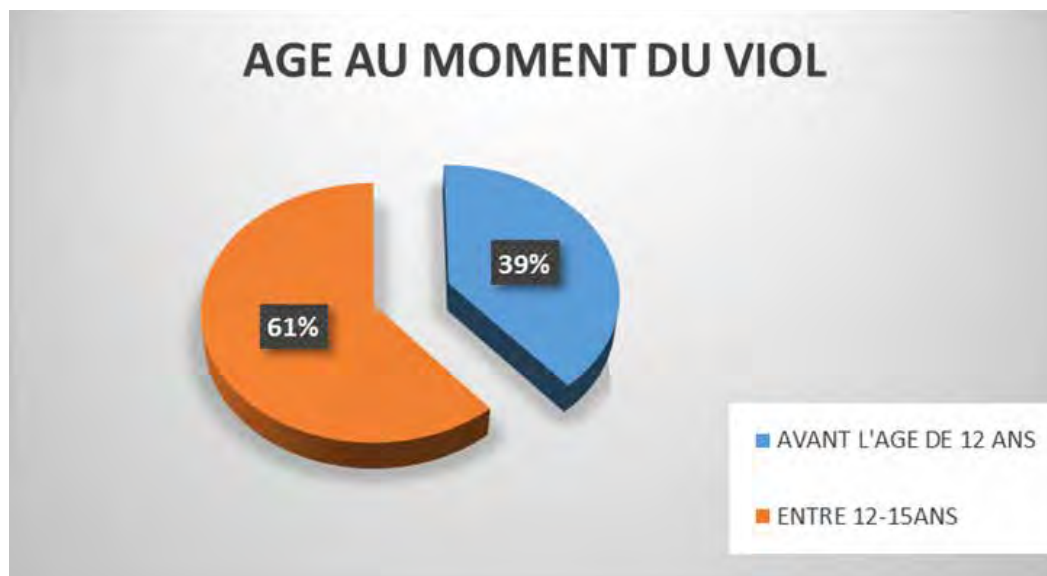


Figure 4: Âge au moment du viol

Sur les 41 cas de viols répertoriés dans l'enquête, il faut noter la précocité de l'âge des victimes. En effet, 39% ont été violées avant l'âge de 12 ans et 61% entre 12 et 15 ans. La vulnérabilité de la cible et son absence de maturité appelle à interroger la cellule familiale sur sa responsabilité et son rôle protecteur.

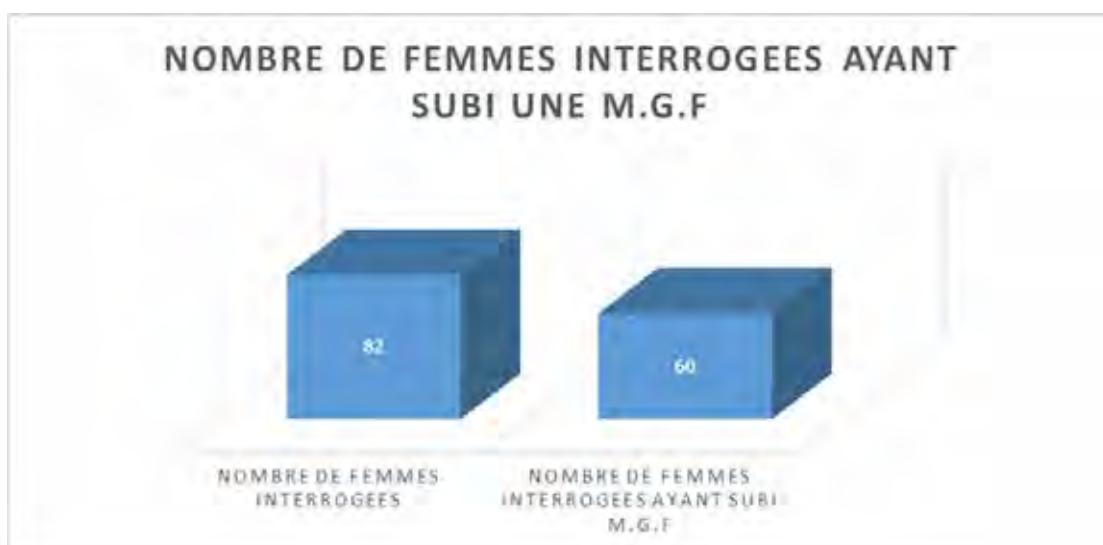


Figure 5: Nombre de femmes interrogées ayant subi une MGF

Les régions de Tambacounda, Kolda et Kédougou sont des zones où les ethnies dominantes pratiquent l'excision depuis des générations. Cette pratique séculaire et traditionnelle a été, pendant longtemps, effectuée sous le couvert de la tradition musulmane. Elle a connu un peu de recul depuis l'implication des leaders religieux et des ONG à l'instar de Tostan, à travers son approche basée sur les droits humains, et l'implication des partenaires techniques et financiers ainsi que l'État. Cette pratique est réprimé et condamné à travers la loi n° 99-05 du 29 janvier 1999 modifiant le Code pénal sénégalais . Par ailleurs, à travers des argumentaires religieux musulmans et l'implication des Imams et autres gardiens des traditions, il a été démontré que la pratique n'est pas tirée de la religion musulmane et ne constitue qu'une pratique discriminatoire et traditionnelle.

Ces pratiques néfastes pour la santé et le bien-être des femmes et les filles sont prévalentes à l'échelle nationale. Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-Continue 2017) indiquent que 24% des femmes et filles âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été excisées. La prévalence est de 14% chez les filles de 0-14 ans. Pour ce qui est des mariages d'enfants, une fille sur trois (1/3) au Sénégal est mariée avant l'âge de 18 ans. En milieu rural, la prévalence est d'une fille sur deux (1/2), tandis qu'en milieu urbain elle est d'une fille sur cinq (1/5). La prévalence des mariages d'enfants est plus élevée à Kolda (68%), suivie de Tambacounda (57%), Matam (56%) et Louga (47%).

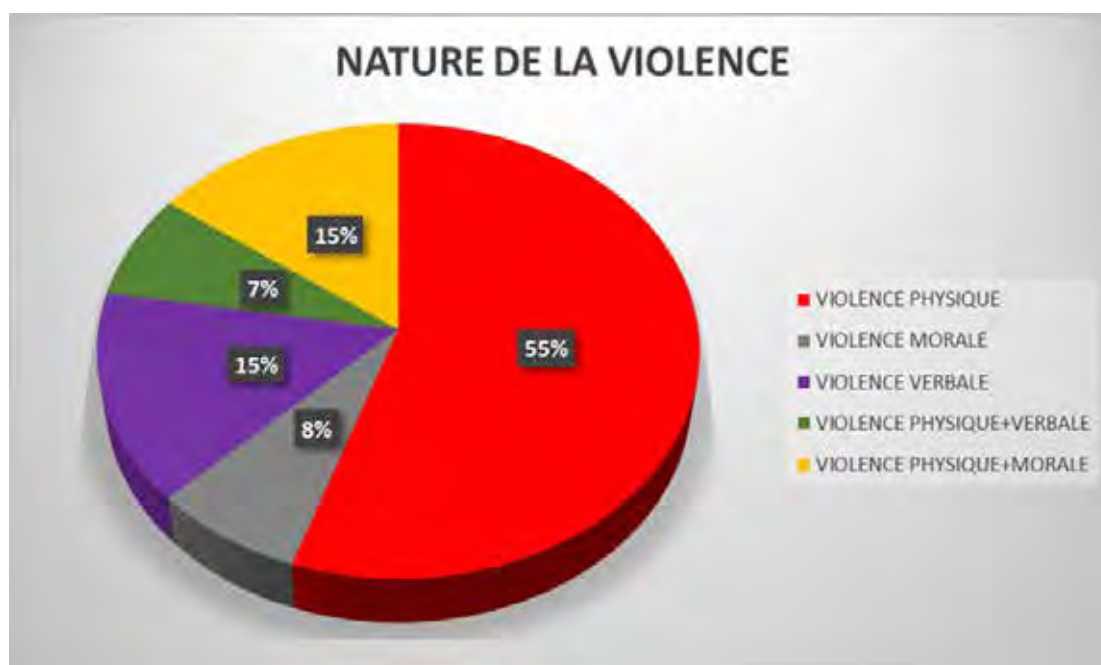


Figure 6: Nature de la VBG

La violence physique est bien présente, suivie du cumul de la violence morale et physique et de la violence verbale.



Figure 7: Auteurs de la VBG

Comme l'indique ce graphique, le cadre conjugal et familial constitue le principal lieu de production de la violence. La violence est subie par les épouses, les sœurs, les personnes vivant avec un handicap et/ou socialement défavorisées. À force de subir cette violence, les victimes la vivent comme une normalité et la banalise, ce qui explique le faible taux de dénonciation.

Les normes sociales établies et acceptées, enfouies dans le subconscient des victimes et des auteurs des VBG, rendent la prévention et l'élimination des VBG plus difficiles et ardues. On fait face à un sentiment de supériorité pour les auteurs et d'acceptation et de résignation pour les victimes. Ces sentiments puisent leurs origines dans des normes sociales discriminatoires et dans la socialisation de l'individu, qui est le fruit d'une construction sociale assimilée depuis le bas âge.

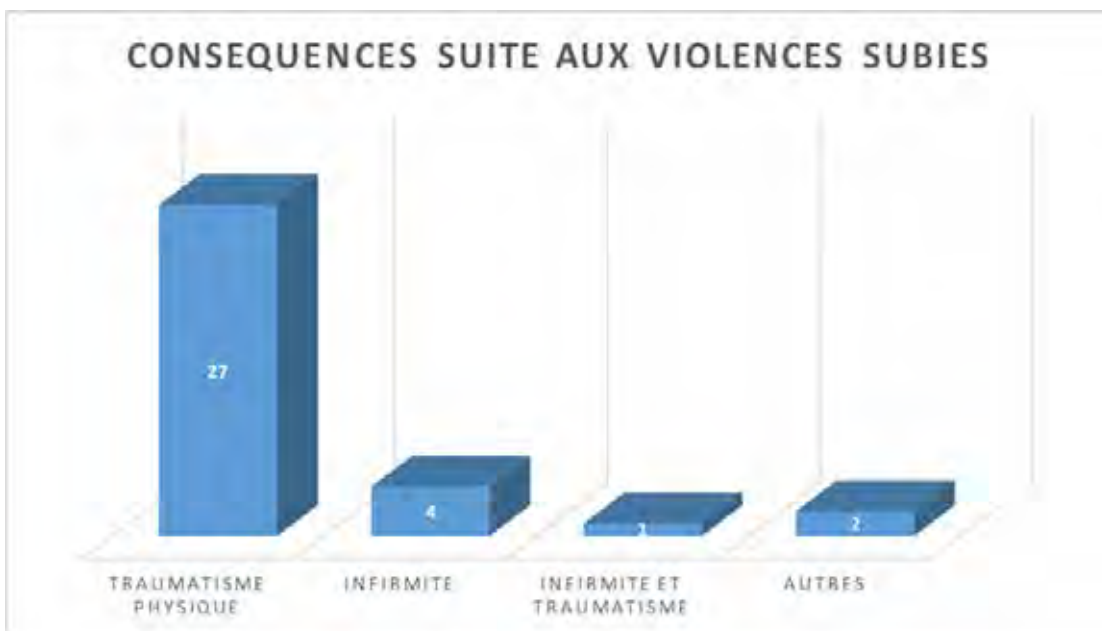


Figure 8: Conséquences de la violence subie

Comme nous l'indique ce tableau, les violences physiques, viols, incestes, MGF, laissent chez les victimes des traumatismes physiques.

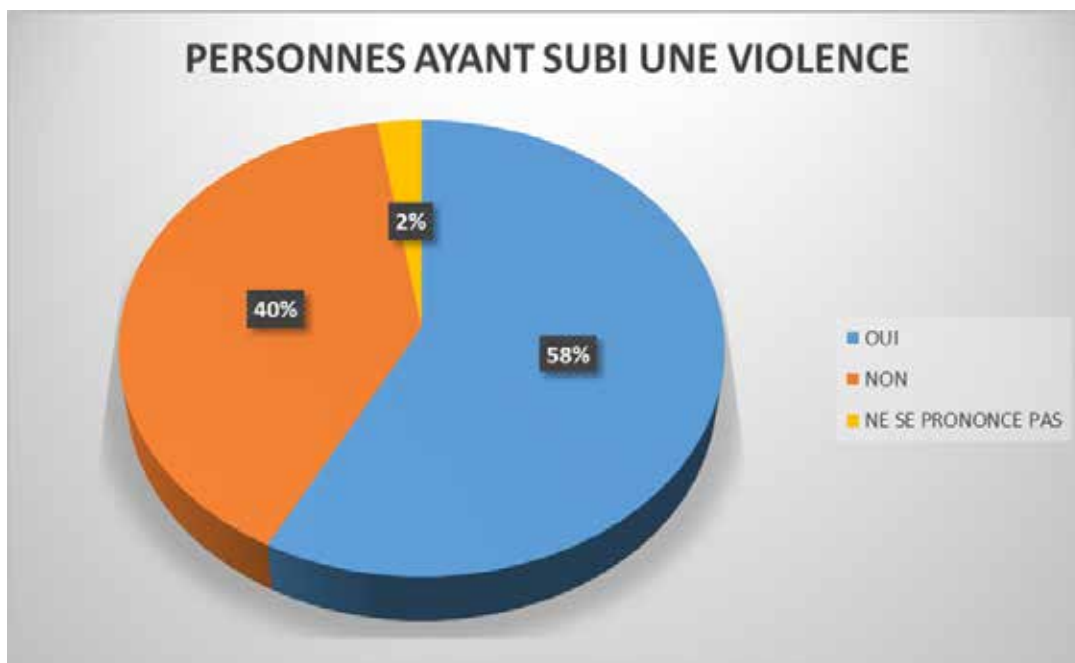


Figure 9: Pourcentage de personnes interrogées ayant subi une VBG

58% des personnes interrogées ont subi des VBG dans leur vie contre 2% qui refusent de se prononcer. Cela démontre que la violence est bien présente dans les familles et la société.



Figure 10: Les victimes de VBG selon le sexe

Sur les 58% de personnes interrogées ayant subi des violences dans leur vie, comme indiqué ci-dessus, 90 % sont des femmes et seulement 10% des hommes, surtout des jeunes. La violence basée sur le genre se conjugue au féminin.

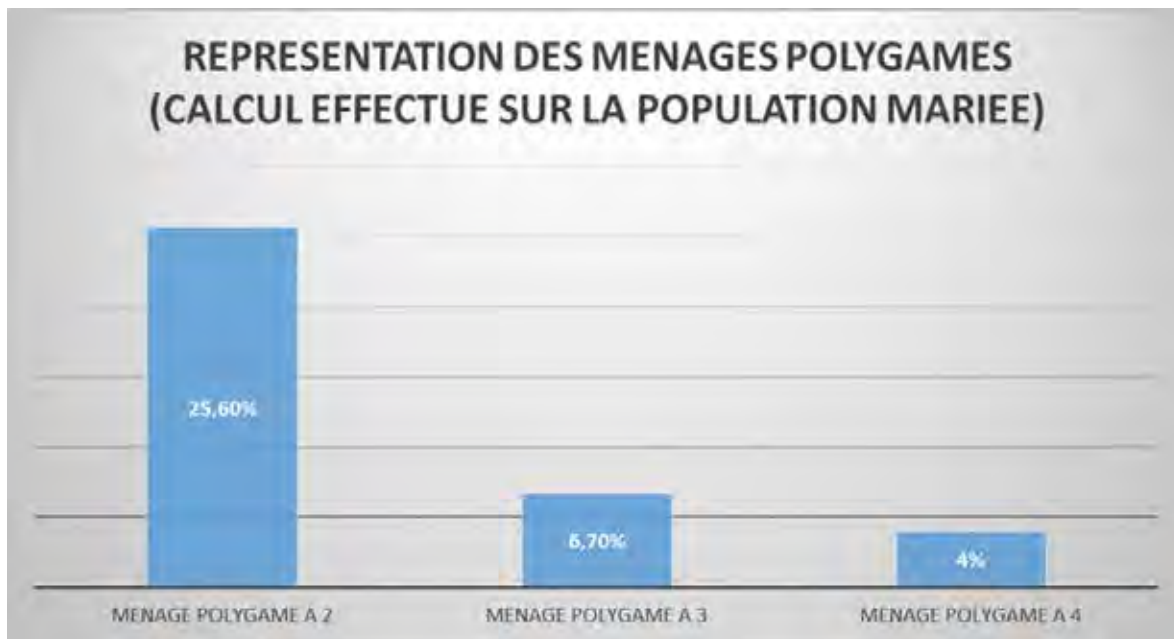


Figure 11: Représentation des ménages polygames

La polygamie est bien pratiquée dans ces régions, mais le constat fait est que le nombre de ménages à 2 est plus élevé que celui des ménages à 3 ou 4. Cela s'expliquerait en partie par la situation de pauvreté extrême des ménages.

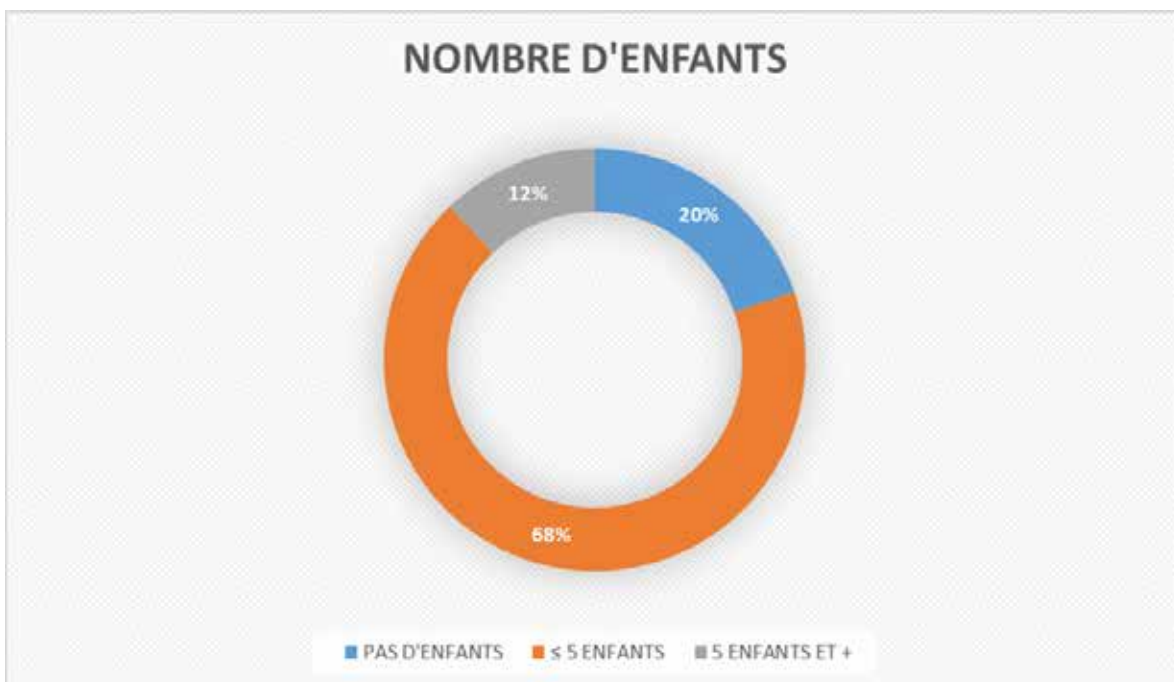


Figure 12: Nombre d'enfants par femme interrogée

Ce tableau montre tout de même une tendance à la baisse du taux de natalité, qui reste à confirmer par les spécialistes du domaine.

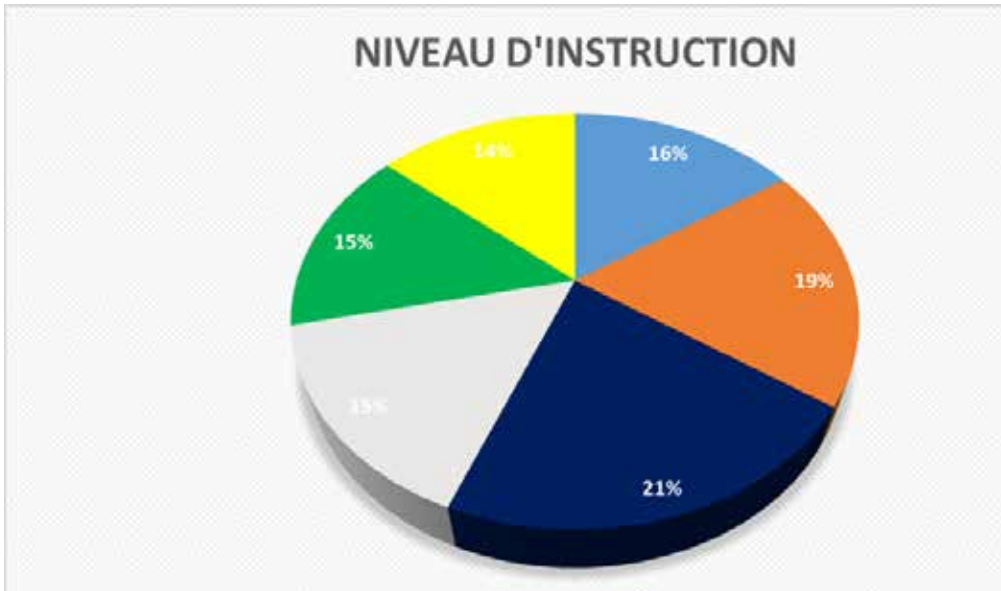


Figure 13: Niveau d'instruction des personnes interrogées

Le taux d'abandon scolaire est assez élevé, surtout chez les filles qui subissent les mariages précoces et les mariages d'enfants, du fait de pratiques traditionnelles néfastes et discriminatoires. Les personnes non scolarisés et celle n'ayant fait que l'école coranique constituent 34% de l'échantillon, ce qui demeure très significatif.

On constate aussi que une fois au secondaire, les abandons sont minimes pour passer au stade de l'enseignement supérieur. Ceci illustre l'importance d'un travail à mener pour le maintien au primaire et à l'élémentaire, car même les garçons ne sont pas épargnés. En effet, du fait de la pauvreté, les parents sortent les enfants de l'école pour faire de petits métiers et on les retrouve souvent dans les pires formes de travail des enfants dans les sites d'orpillage traditionnel dans la région de Kédougou où les garçons désertent les classes pour chercher de l'or au prix de leur vie.

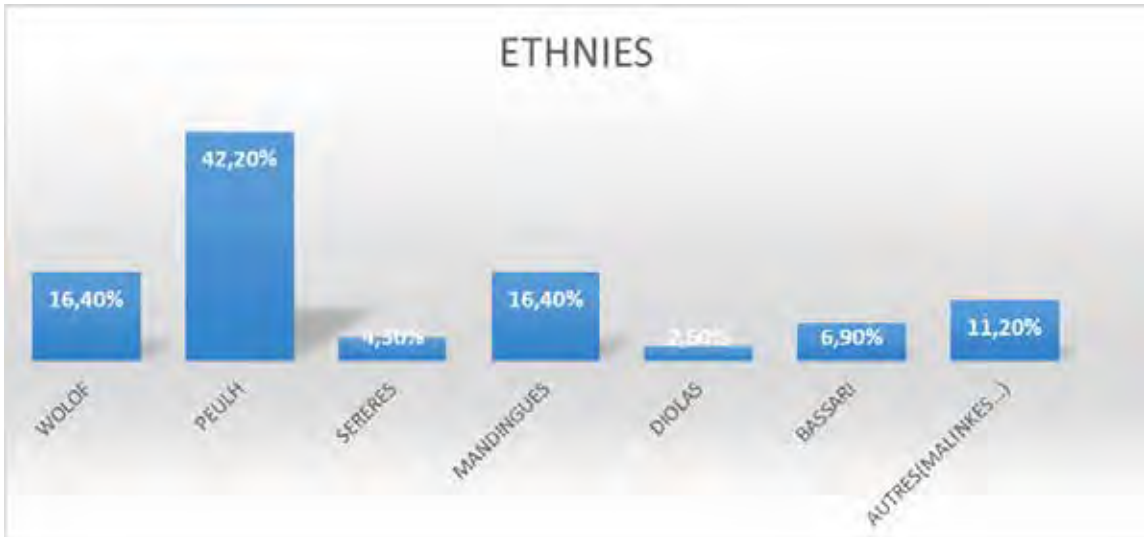


Figure 14: Répartition des personnes interrogées sur la base de leur ethnie

Les Peuls sont l'ethnie dominante dans ces 3 régions cumulées, suivis des Mandingues et des Wolofs, et de quelques ethnies minoritaires. La proximité avec le Mali et la République de Guinée explique cette dominance ethnique et aussi la rigueur avec laquelle sont appliquées les traditions et pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines.

Ce sont des ethnies qui pratiquent aussi les mariages précoces et les mariages d'enfants. La polygamie est aussi une règle sociale et religieuse au sein de ces communautés avec tout son corollaire de souffrance psychologique, d'exposition aux MST, entre autres risques.

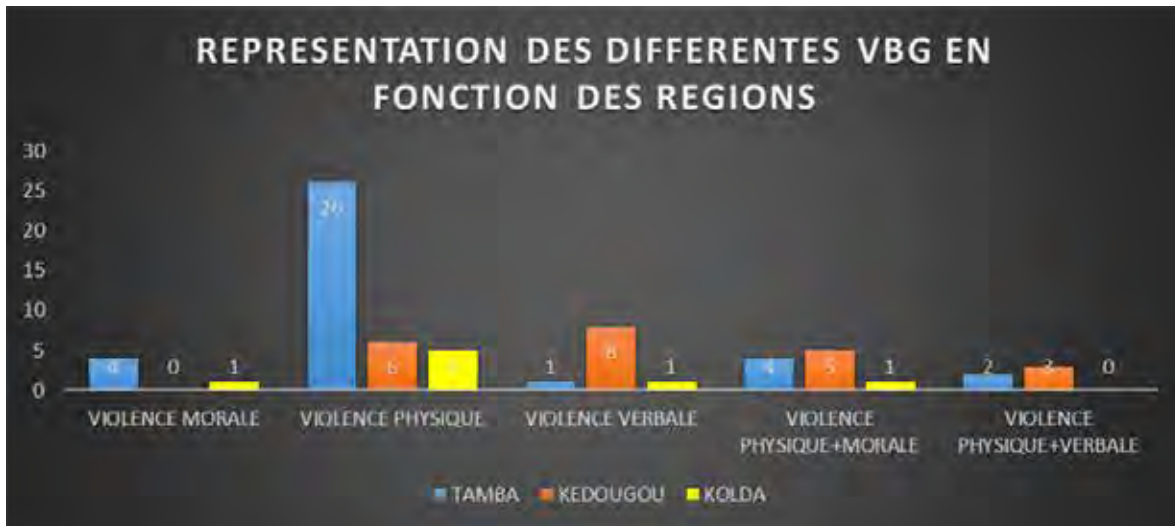


Figure 15: Typologie des VBG dominantes selon la région

Au regard de la typologie des VBG selon les régions, la violence physique qui inclut les violences sexuelles est plus présente à Tambacounda.

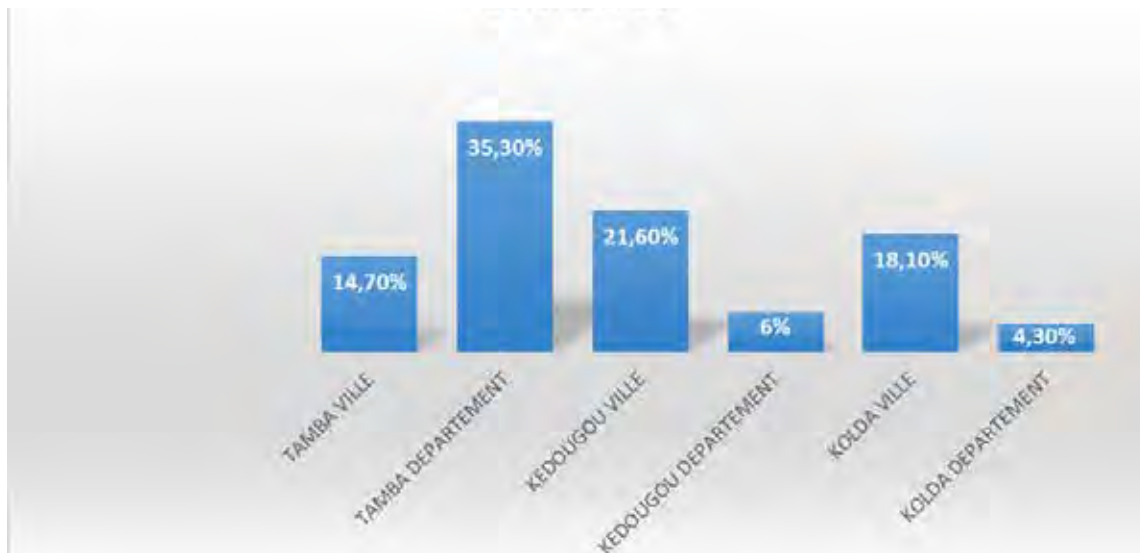


Figure 16: Localités ciblées dans le cadre de l'enquête



Figure 17: Situation matrimoniale des enquêté(e)s

Ce tableau ci-dessus indique le pourcentage de personnes interrogées étant dans les liens du mariage. Ce qui représente 64%. Le constat est posé selon lequel l'espace familial et domestique est le lit des VBG. Nous avons recueilli auprès de cette cible des aveux de violences physiques, morales et économiques. Trois cas de violence ayant entraîné une infirmité ont été portés à notre connaissance.

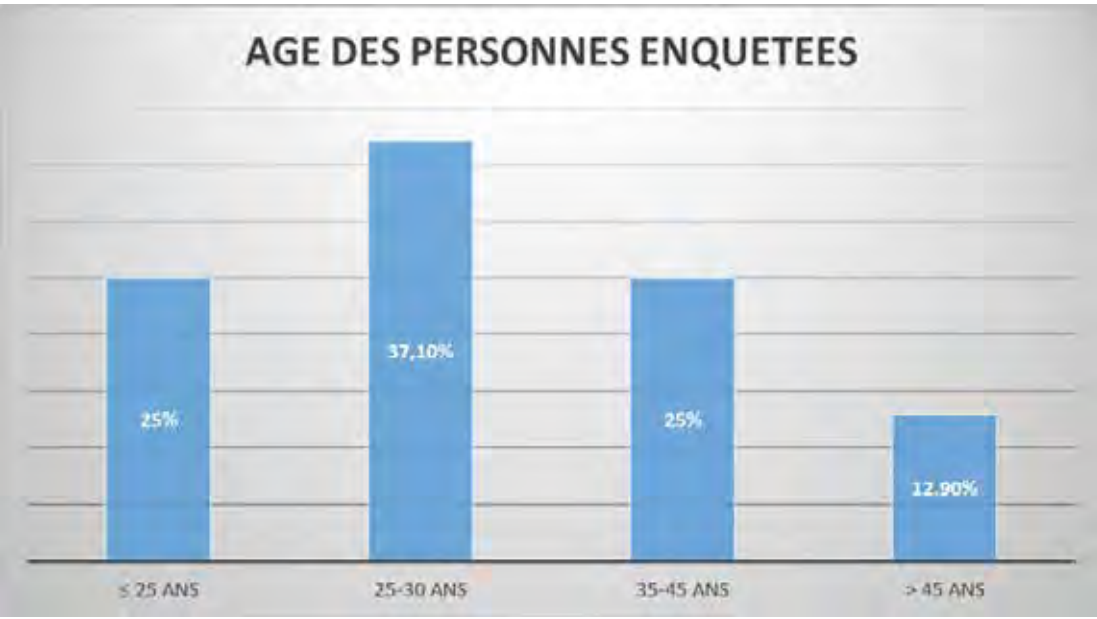


Figure 18: Age des personnes enquêtée(s)

Les personnes enquêtées comme l'indique le tableau ci-dessus sont en majorité dans la tranche d'âge comprise entre 25 et 45 ans, que ce soit des hommes ou des femmes, et sont le plus souvent en relation dans un couple, divorcées ou femmes chefs de familles. La tranche de plus de 45 ans concerne celles des religieux, notables, femmes gardiennes des traditions séculaires et Badiène gokh.

Les jeunes de moins de 25 ans qui ont été interviewés sont des élèves, lycéens et étudiants évoluant dans les ASC de jeunes et les centres ados. Leur engagement en tant que cible instruite permet de garder l'espoir quant à un futur changement de paradigme. À la faveur des vacances scolaires, ils ont été mis à contribution dans les focus groupes et les entretiens individuels.



Photos 7 : Jeunes filles du club ADO de Kolda

VIII - CONCLUSION

Au regard des données recueillies dans le cadre de cette étude exploratoire, il ressort que les violences basées sur le genre sont courantes et préoccupantes dans les régions ciblées. A l'analyse, on constate des variances mais aussi des constances relativement à la typologie des VBG, les victimes, les auteurs et leurs causes. La violence physique qui inclut la violence sexuelle est la plus présente. On relève également que le cadre conjugal et familial constitue le principal lieu de production de la violence.

En dépit de la récurrence des actes de violence, on note que l'absence de dénonciation de ces VBG est encore prononcée. Cela s'explique, entre autres, par la peur de la sanction sociale, notamment la stigmatisation, venant de la famille et de la société, à laquelle la victime fait face. Par ailleurs, de nombreuses victimes expriment un manque de confiance pour ce qui est de la prise en charge correcte de la plainte par les forces de l'ordre.

Les régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda concernées par l'étude ont en commun une diversité ethnique, ancrée dans des traditions patriarcales, où des pratiques sociales et culturelles, basées sur des normes sociales discriminatoires et des traditions séculaires qui maintiennent les femmes dans des rôles et statuts de subordination et de dépendance.

Bien que de manière générale le Sénégal dispose d'un arsenal juridique pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles, son application demeure insuffisante et les textes restent souvent méconnus des populations et de bon nombre d'acteurs qui devraient pouvoir s'en prévaloir en cas de besoin.

En outre, d'autres défis restent à relever afin d'obtenir des résultats probants dans la prévention et l'élimination des VBG. Il s'agit entre autres :

- L'importance de résoudre le problème lié à l'absence d'indicateur sur les VBG, ce qui rend difficile l'évaluation des progrès en matière de lutte contre celles-ci ;
- Le défi lié au suivi-évaluation qui est nécessaire, car l'appui des partenaires techniques ne se fait pas à long terme ;
- La nécessité d'éviter la dispersion dans les approches et interventions car ceci ne favorise pas la pérennité de l'action pour l'élimination des VBG ;
- Œuvrer pour une synergie des acteurs engagés dans la prévention et l'élimination des VBG ;
- La nécessité pour l'État de concrétiser son leadership dans cette recherche de synergie des acteurs de la société civile, partenaires techniques et financiers, ONG et services techniques ;
- L'impérieuse nécessité de la mise en place d'une base de données à l'échelle nationale sur les VBG, car les données qui existent sont parcellaires et difficiles à exploiter.

IX - RECOMMANDATIONS

Ces recommandations, recueillies auprès des communautés, de la société civile, des ONG à la base et des différentes parties prenantes, sont assez évocatrices du niveau de leur engagement et implications et de leur maîtrise des défis qui restent à relever :

9.1 Recommandations à l'endroit des autorités étatiques et judiciaires pour l'amélioration de la prévention et l'élimination des VBG au Sénégal

- Renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel favorable à la prévention et à la prise en charge des VBG, à la promotion des droits humains et à l'égalité des sexes. Il existe un plan national de lutte contre les VBG mais son opérationnalisation doit être pensée et mise en œuvre par tous les acteurs impliqués ;
- Les institutions de justice et de la sécurité (tribunaux, police, gendarmerie), les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre les VBG (Ministère de la justice, Ministère de la Santé, Ministère de la Femme, Ministère de l'Enseignement supérieur, entre autres, travaillent ensemble dans le cadre d'un comité de pilotage coordonné par le Ministère de la Femme. Toutefois il importe de renforcer les capacités de leurs ressources humaines qui changent au gré des transitions politiques au pouvoir ;
- Une communication plus accrue auprès du public sur les initiatives et programmes de l'État en matière de lutte contre les VBG ;
- Une plus grande collaboration avec les OSC et le développement des partenariats avec ces derniers en vue de trouver des réponses fortes aux VBG ;
- Mise en place des « One top centers » et de centre de prise en charge holistique qui permettrait aux victimes de violences d'avoir un cadre adapté pour une prise en charge effective de leurs besoins ;
- Mise en place de centres d'accueil pour les victimes de violences ;
- Commander une étude globale sur les VBG pour permettre d'avoir des données à l'échelle nationale;

- Assurer la disponibilité et l'accessibilité des services de protection (police, justice, autres) ;
- Renforcement et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les instruments juridiques internationaux en matière de VBG, de promotion des droits humains et de l'égalité des sexes ;
- Renforcement de la formation des forces de sécurité des zones ciblées par l'étude en matière de prise en charge des victimes de VBG et sur la collecte de données relatives aux VBG.
- Garantir l'opérationnalisation du Comité technique national pour l'éradication des VBG et la promotion des droits humains en tenant de manière régulière ses sessions ordinaires et extraordinaires ;
- Garantir l'opérationnalisation des comités techniques régionaux (tenue des réunions trimestrielles et envoi des données VBG collectées) ;
- Financer les plans d'action régionaux sur les VBG.

9.2 Recommandations à l'endroit des organisations de la société civile

Renforcement de la synergie des interventions surtout au niveau local. Les différents organisations gagneraient à travailler en parfaite synergie à :

- Élaborer la cartographie des acteurs intervenant dans la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre de chaque région ;
- Renforcer le plaidoyer ainsi que les sensibilisations au niveau de toutes les couches de la population ;
- Mener des activités dans les zones reculées ;
- Sensibiliser les citoyens à dénoncer les violences ;
- Renforcer le réseautage et les alliances ;
- Favoriser la synergie de leurs actions surtout en milieu rural.

9.3 Recommandations à l'endroit des partenaires au développement

- Élargir le partenariat au plus grand nombre d'organisations ;
- Apporter un soutien en faveur de la création d'une base de données sur les VBG avec l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;
- Mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre effective du plan d'action national et des 13 plans d'action régionaux pour l'éradication des VBG ;
- Mettre en place un fonds d'assistance aux victimes survivantes de VBG ;
- Avoir une meilleure connaissance des organisations de la société civile et des autres parties prenantes qui œuvrent dans la prévention et l'élimination des VBG ;
- Encourager les organisations de la société civile et les autres parties prenantes (services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central) à coordonner leurs actions dans le cadre d'un système intégré de prévention et de prise en charge des VBG ;
- Promouvoir des comportements et des mentalités favorables à l'éradication des VBG ;
- Appuyer financièrement et techniquement les OSC dans leurs activités à moyen et long terme ;
- Prendre en compte les besoins des populations.

9.4 Recommandations à l'endroit des parents et des familles au sens élargi

- Renforcer les stratégies de dénonciation et éviter la stigmatisation des victimes ;
- Promouvoir des comportements et des mentalités favorables à l'éradication des VBG ;
- Créer des espaces d'échange et de dialogue au sein des familles et des communautés sur des sujets tabous.

9.5 Recommandations à l'endroit des autorités locales, coutumières et religieuses

- Sensibiliser les communautés à abandonner certaines pratiques pouvant porter atteinte au bien-être de la femme ou susceptibles de constituer des violences basées sur le genre ;
- Initier une approche « droits humains » avec la collaboration de toutes les parties prenantes, hommes, femmes, les gardiennes des traditions, « Badiène-gokh », notables, porteurs de voix, leaders religieux, jeunes activistes, en vue de favoriser le bien-être des femmes, des filles et des épouses ;
- Lutter contre l'obscurantisme religieux en impliquant les leaders religieux pour une bonne lecture des préceptes des religions révélées à travers des argumentaires dédiés.

9.6 Recommandations à l'endroit des professionnels de l'information et de la communication

- Travailler en parfaite synergie avec les services techniques de l'État et des acteurs de la société civile ;
- Porter la sensibilisation et l'éveil des consciences à travers des émissions, en langues locales, dédiées à la question des VBG dans les radios communautaires ;
- Diffuser les lois réprimant les VBG, en langues locales ;
- Assister et ne pas entraver le travail de la justice dans le traitement des dossiers VBG ;
- Vouloir faire un scoop ne doit pas primer sur la recherche de la vérité et la protection des données personnelles des victimes ;
- Être un allié des forces de l'ordre et des acteurs de la société civile, vu le rôle important des media dans la prévention et l'élimination des VBG ;
- Renforcer les capacités du personnel et des reporters pour un meilleur traitement de l'information sur les questions de VBG.

X – BIBLIOGRAPHIE

1. Agence Nationale de la Statistique et de Démographie (ANSD), EDS 2015 et violence basées sur le genre, mai 2017.
2. UNFPA, Rapport évaluation de l'impact du festival de films sur les violences basées sur le genre de l'UNFPA, octobre 2012.
3. Stratégie Nationale d'Equite et d'Egalite de Genre (SNEEG) 2016 – 2026.
4. Millenium Challenge Corporation, Plan d'intégration social et genre, février 2013.
5. Laboratoire Genre et Recherche scientifique de l'IFAN – Université Cheikh Anta Diop, Genre et violences au Sénégal, juin 2012.
6. Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES)- Université Gaston Berger , Comment mieux agir contre les violences basées sur le genre ? Victimes, auteurs, formes et causes, bulletin n°7, 2018.
7. Laboratoire Genre et Recherche scientifique de l'IFAN – Université Cheikh Anta Diop, Femmes leaders, Echanges intergénérationnels, juin 2012.
8. Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES)- Université Gaston Berger , Les violences basées sur le genre au Sénégal : la prévention comme alternative au péril de la sécurité et de justice, bulletin n° 9.
9. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Plan d'action national de lutte contre les VBG et la promotion des droits humains au Sénégal, octobre 2015.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

1. Le chef du service régional du développement communautaire de Tambacounda
2. Le chef du service régional du développement communautaire de Kolda
3. Le chef du service régional du développement communautaire de Kédougou
4. Le responsable du CEDAF de Tambacounda
5. Le responsable du CEDAF DE Kédougou
6. Le responsable du CEDAF de Kolda
7. Les jeunes filles du Centre ADO de Kolda (20 jeunes filles)
8. L'Adjoint au Gouverneur de la Région De Tambacounda chargé du développement
9. L'Adjoint au Gouverneur de la Région de Kolda chargé du développement
10. L'Adjoint au Gouverneur de la Région de Kédougou chargé du développement
11. L'Adjoint au Commissaire de Tambacounda
12. Le coordonnateur de l'AEMO de Tambacounda
13. L'adjointe au coordonnateur de l'AEMO de Tambacounda
14. Le proviseur du lycée de Tambacounda
15. La responsable du réseau Siggil jigeen de Kolda
16. La responsable du réseau Siggil jigeen de Kédougou
17. Le Directeur exécutif de l'ONG La Lumière
18. Le coordonnateur de la maison de justice de Tambacounda
19. Le Commandant de brigade de Kolda
20. Le Commandant de brigade de Tambacounda
21. Le Commandant de brigade de Kédougou
22. Le responsable de l'ARD de Tambacounda,
23. Le responsable de l'ARD de Kédougou
24. Un agent de l'ARD de Kédougou
25. Le coordonnateur de la plateforme des acteurs de la société civile de Tambacounda
26. La coordonnatrice de la SCOFI de Tambacounda
27. La responsable du CLVF de Tambacounda
28. La responsable du CLVF de Kédougou
29. La responsable du CLVF de Kolda
30. Un agent de l'ONG FODDE à Kolda
31. Le responsable de l'ONG GADEC à Tambacounda
32. Le Représentant d'Enda Jeunesse Action de Tambacounda
33. Le Responsable du bureau Genre de l'Inspection académique de Tambacounda
34. Un membre du bureau du comité consultatif des femmes de Tambacounda
35. Le chef de service de l'ANSD de Kédougou

36. Le collectif du réseau des femmes de Tambacounda
37. La présidente du Groupement Nafooré de Sinthiou Malème
38. La présidente du Groupement Diokéré Endam de Sinthiou Malème
39. 120 personnes anonymes
40. Environ 350 personnes (hommes et femmes dans les focus groupes)

ANNEXE 2 : LISTE DES INSTITUTIONS INTERROGÉES

Liste des institutions ayant renseigné le questionnaire dédié aux services techniques et à la société civile

1. Direction de la Famille
2. Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre
3. Association des Juristes Sénégalaises
4. Equitas
5. SOS Équilibre
6. GADEC
7. ONG La Lumière
8. FODDE
9. AEMO
10. FAFS
11. TOSTAN

ANNEXE 3 : GUIDE DE L'ENQUÊTEUR

N.B. : Le GUIDE D'ENTRETIEN ne sera pas un autre questionnaire à administrer, par téléphone, aux enquêtés, mais un aide-mémoire qui rappelle les centres d'intérêt qu'il ne faudra surtout pas oublier au cours de l'entretien. Il sera centré, "focused", sur les formes de violences basées sur le genre (VBG), leur ampleur, leur nature et leurs causes et les solutions préconisées par les populations et les décideurs en vue de les réduire. Les focused interviews se feront avec les communautés, les organisations de femmes, les leaders d'opinions, les notables, les chefs religieux, les organisations de la société civile, les responsables des services techniques dans les régions ciblées et à Dakar. Compte tenu de la cible visée, de la nature des données recherchées (qualitatives), de l'outil de recueil d'informations choisi, l'entretien ne devrait pas excéder deux heures.

I. AVANT L'ENTRETIEN

Veiller à prendre rendez-vous au moins quarante-huit (48) heures avant la date souhaitée d'entretien ;

Veiller à bien se présenter ;

Veiller à présenter l'objet de l'entretien demandé ;

Plutôt que de se confondre en mille excuses (pour dérangement et autres), remercier pour le rendez-vous accepté, compte tenu de l'intérêt accordé à la thématique : « Comprendre et lutter contre les violences basées sur le genre ».

II. PENDANT L'ENTRETIEN

Comme pour nombre de spécialistes, « communiquer c'est d'abord savoir écouter », il importera au cours de l'entretien de :

Poser de manière concise (brève et précise) les questions pertinentes (génératrices d'idées fécondes) par rapport à la problématique de la violence basée sur le genre, son ampleur, ses causes et les solutions

possibles pour renverser la tendance ;

Développer une capacité d'écoute ;

Transcrire fidèlement les idées exprimées par le sondé ;

Réorienter, courtoisement, les idées développées hors du centre d'intérêt premier de l'entretien qui tourne autour des « *Formes et causes de violences basées sur le genre et les solutions préconisées en vue de leur éradication* ».

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN À L'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES SERVICES TECHNIQUES

Nom de l'enquêteur

Date et lieu de l'entretien

N.B. : Les informations fournies sont purement destinées à l'amélioration de la prévention contre les violences faites aux femmes et à trouver des solutions pour une meilleure prise en charge des VBG au Sénégal.

I. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

1.1 Nom ou raison sociale de la structure

1.2 Adresse de la structure :

région..... Département

contact téléphonique.....

site web..... Email.....

1.3 Activité principale.....

1.4 Activités secondaires.....

1.5 Formes juridiques () si autres ()
préciser.....

1.6 Nom et fonction de l'enquêté ou du point focal de l'organisation.....

1.7 Contact de l'enquêté.....

II. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

a) Date de création

b) Vision et valeurs

c) Réalisations principales en termes de prévention et élimination des VBG

III. DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Il faudrait dans l'identification des acteurs, veiller à identifier les institutions sociales discriminatoires/néfastes à l'échelle nationale ou autre (de quel type sont-elles ? culturelles, religieuse, etc.)

Et en matière de recommandations, recueillir l'opinion de tous les acteurs sur le type d'intervention pouvant cibler de manière appropriée ces pratiques sociales discriminatoires au travers d'approches holistiques et systémiques pouvant contribuer à un changement des normes sociales.

a) Identifier les principaux acteurs dans la lutte contre les VBG ;

- b) Leurs forces, stratégies utilisées pour lutter contre les VBG ;
- c) Et faiblesses ;
- d) Leur potentiel à accroître en termes de renforcement de capacités ;
- e) Données disponibles sur les violences basées sur le genre dans les 14 régions ;
- f) Disponibilité et accessibilité des services de protection (police, justice, autres) ;
- g) Types et ampleur des VBG, si données disponibles, possibilité de mise à disposition ;
- h) Suggestion pour une meilleure coordination entre les parties prenantes locales, entre intervenants, entre structures de l'Etat ;
- i) Quelles sont les principales lois existantes ?
- j) Quelles sont les lois à promulguer pour une meilleure prise en charge de la prévention et élimination des VBG ?
- k) Quelles sont les capacités des institutions existantes, tant sur le plan des ressources humaines, financières que techniques ?

Quelles sont les principales organisations de la société civile qui interviennent dans la lutte contre les VBG ? Les lister.

- a) Leurs capacités ;
- b) La perception des communautés locales ;
- c) Leur ancienneté et leurs expériences ;
- d) Les succès enregistrés et les difficultés rencontrées.

IV. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

- a) Forces du cadre juridique et politique ;
- b) Faiblesses du cadre juridique et politique ;
- c) Recommandations à l'État pour l'amélioration de la prévention des VBG au Sénégal ;
- d) Recommandations à l'intention des organisations de la société civile ;
- e) Recommandations à l'intention des partenaires au développement ;
- f) Recommandations à l'intention des notables et autorités religieuses et coutumières ;
- g) Recommandations à l'intention des parents et des familles.

V. ANALYSE DU MOUVEMENT DES DROITS DES FEMMES AU SÉNÉGAL

- Existe-t-il des plateformes d'échange et de développement de stratégies pour les mouvements de défense des droits des femmes qui soient opérationnelles dans le pays ?
- Identifier des leaders de mouvements féministes qui pourraient être soutenus dans leurs efforts de mobilisation.
- Quelles stratégies leur est-il suggéré pour davantage d'impact ?
 - Acquis/Impact des interventions
 - Ecueils rencontrés
 - Visions
 - Potentiel

VI. Quelles suggestions/recommandations feriez-vous pour une meilleure prise en charge de la prévention et élimination des VBG ?

Mettre en évidence les recommandations en matière de prévention des VBG à travers un changement

des normes sociales néfastes au sein des communautés

Aux autorités locales et coutumières ;

Aux organisations de la société civile ;

Aux partenaires au développement ;

Aux services techniques de l'État ;

Aux autorités étatiques et judiciaires.

Pour ce faire, il ne faudra surtout pas oublier ou omettre de parler des :

1. Caractéristiques de l'organisation ou de l'activité qui concerne la personne rencontrée ?
2. Causes et types des violences basées sur le genre ;
3. Les formes de violences basées sur le genre les plus récurrentes dans la zone ou la région ;
4. Caractéristiques des victimes : âge, situation familiale, situation scolaire, etc.
5. Attitudes de la communauté face à ces formes de violences basées sur le genre ;
6. Commentaires de l'interviewé sur la qualité de la prise en charge des victimes de VBG (plan sanitaire et juridique) ?

Identifier les besoins et formes d'appui à apporter aux structures sanitaires et de maintien de l'ordre pour mieux prendre en charge cette problématique.

7. Commentaires des organisations de la société civile et des organisations de femmes.

VII. APRÈS L'ENTRETIEN

À la fin de l'entretien, il faudra remercier à nouveau l'enquêté(e) pour l'intérêt témoigné à l'étude visant la prévention et élimination des violences basées sur le genre.

Aussi, sera-t-il utile de lui faire savoir qu'il lui serait loisible de revenir vers le Consultant pour toutes autres informations complémentaires. Cette dernière étape de l'entretien doit ouvrir les portes à un éventuel retour auprès de l'interviewé(e) pour :

- une restitution et un partage des résultats de l'étude ;
- une participation active à l'Atelier de restitution des conclusions de l'étude, notamment dans ses propositions relatives aux programmes à mettre en place pour prévenir et éliminer les violences basées sur le genre.

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LA PRÉVENTION ET L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : ZONE DE KOLDA, KÉDOUGOU ET TAMBACOUNDA AU SÉNÉGAL

Comportements, Pratiques et Attitudes

Préambule

L'ONG Trust Africa est en train de mener une étude sur les violences basées sur le genre (VBG) dans les régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda afin de contribuer à l'effort national de prévention et de lutte contre ce fléau.

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la prévention des violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes de ces violences, en mettant à la disposition de divers acteurs (État, partenaires au développement, communautés, victimes, ONG, société civile, etc.), des données nécessaires au développement de programmes.

Vous avez été contacté pour participer à cette recherche. Votre contribution sera d'une grande utilité pour la réussite de ce travail. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir répondre à toutes les questions qui vous seront posées.

Cependant, vous avez le droit de ne pas répondre aux questions posées et d'interrompre l'entretien à tout moment, sans que cela n'entraîne le moindre préjudice pour vous. Toutes les données qui seront recueillies seront strictement confidentielles. Vous avez la latitude de me poser des questions avant, pendant ou à la fin de l'entretien. Nous vous remercions, d'avance, pour votre précieuse contribution.

NUMÉRO DU QUESTIONNAIRE.....

Nom et Prénom de l'enquêteur (trice)	
Nom et Prénom du Superviseur	
Date de l'enquête	

1. Identification

1.1 Numéro d'identification (_ _ _ _)

1.2 Localité (_)

Tambacounda 1 (ville)

Tambacounda 2 (département)

Kédougou 3 (ville)
Kédougou 4 (département)
Kolda 5 (ville)
Kolda 6 (département)

1.3 Sexe !_!

Homme 1 Femme 2

1.4 Age : !_ !_ !_!

1.5 Ethnie !_!

Wolof 1 Peul 2 Hal Pulaar (Toucouleur) 3 Sérère 4
Mandingue 5 Diola 6 Bassari 7 Autre (précisez) 8

1.6 Religion !_!

Musulmane 1 Chrétienne 2 Autre (précisez).....3

1.7 Niveau d'instruction !_!

N'a pas été à l'école 1 École coranique 2 Primaire 3 Moyen 4
Secondaire 5 Supérieur 6

II .Situation sociale et professionnelle !_!

2 .1.Actuellement, quelle est votre principale activité professionnelle ?

Agriculteur/Éleveur/Pêcheur1 Chauffeur/Apprenti-chauffeur/Coxeur 2
Mécanicien/Tailleur/Artisan 3 Ouvrier embauché/Technicien 4
Ouvrier journalier 5 Commerçant/ Vendeur/Restaurateur 17
Professeur/Instituteur 18 Employé de maison 6 Lavandière/Pileuse 7
Militaire/Policier/Douanier/Paramilitaire/Agent de sécurité 7
Secrétaire/Comptable/Gestionnaire/Personnel administratif 8
Juge/Greffier/Avocat/Auxiliaire de justice 9
Médecin/Infirmier/Agent de santé 10 Chômeur/Sans emploi 12 Retraité 13
Chef d'Entreprise/Cadre supérieur 14 Femme au foyer 15
Autre (précisez) 16

2.2. Au cours des 2 dernières années, êtes vous resté au moins un mois sans emploi ? !_!

Oui 1 Non 2

2.3 Résidez-vous seul ou en famille ? !_!

Oui, je réside seul 1
Non, je réside en famille 2
Autres 3

2.4. Si vous résidez en famille ou avec d'autres personnes, résidez-vous (dans la même maison) avec l'un ou l'autre des parents ou les personnes suivantes ?

Père Mère Sœur Frère Conjoint Co-épouse
Beau-père Belle-mère Belle-sœur Beau-frère Beau-fils
Belle-fille Petits-enfants Oncle Tante Cousin(e) Grand-mère
Grand-père Colocataire enfants Autre

2.5. Si vous résidez en famille, êtes-vous actuellement, le chef de famille ou la femme chef de famille

Oui 1 Non 2

2.6. Statut actuel de résident : Êtes-vous

Locataire 1 Propriétaire 2 Autres statuts 3

2.7. Actuellement, quelle est votre situation matrimoniale ?

Célibataire 1 Marié(e) 2
Divorcé(e) 3 Veuf(ve) 4

2.8. Si, actuellement, vous êtes marié(e), combien d'épouses (ou de coépouses) avez-vous ?

Nombre d'épouses (pour les hommes mariés) | _ | _ |

Nombre de coépouses (pour les femmes mariées) | _ | _ |

2.9 Si vous êtes marié(e), votre conjoint ou au moins une de vos épouses vit-il (vit-elle) dans une localité (ville ou village) autre que là où vous résidez (ou travaillez) actuellement ?

Oui 1 Non 2

2.10 Si vous avez plusieurs épouses (pour un homme marié) ou plusieurs coépouses (pour une femme mariée), combien de vos épouses ou de vos coépouses partagent une même maison ?

Nombre d'épouses partageant la même maison (pour les hommes) | _ | _ |

Nombre de coépouses partageant la même maison (pour les femmes) | _ | _ |

2.11. Si vous êtes marié (e), quelle activité professionnelle exerce votre mari

Agriculteur/Éleveur/Pêcheur 1 Chauffeur/Apprenti-chauffeur/Coxeur 2

Mécanicien/Tailleur/Artisan 3 Ouvrier embauché/Technicien 4

Ouvrier journalier 5 Commerçant/ Vendeur/Restaurateur 17

Professeur/Instituteur 18 Employé de maison 6

Militaire/Policier/Douanier/Paramilitaire/Agent de sécurité 7

Secrétaire/Comptable/Gestionnaire/Personnel administratif 8

Juge/Greffier/Avocat/Auxiliaire de justice 9

Médecin/ Infirmier/Agent de santé 10 Chômeur/Sans emploi 12

Retraité 13 Chef d'entreprise/Cadre supérieur 14

Autre (précisez) 16

2.12. Si vous êtes marié(e) : au cours des 2 dernières années, votre mari ou votre épouse (ou au moins une de vos épouses) a-t-il (a-t-elle) perdu au moins une fois son emploi ?

Oui 1 Non 2

2.13.. Si vous êtes marié(e), ou si vous avez été marié(e) au moins une fois, à quel âge vous êtes vous marié pour la première fois ?

Âge | _ | _ | Ans

2.14. Avez-vous déjà divorcé au cours de votre vie ?

Oui 1 Non 2

2.15. Si vous avez déjà divorcé, combien de fois avez-vous divorcé (e) ?

Nombre de divorcés | _ | _ |

2.16. À quel âge avez-vous eu votre première grossesse ? | _ | _ |

2.17. Avez-vous des enfants ?

Oui 1 Non 2

2.18 Si oui, combien d'enfants avez-vous ?

Nombre d'enfants | - | - |

3.3 Attouchements sexuels

3.3.1 Quand vous étiez enfant (jusqu'à 12 ans), avez-vous subi des attouchements sexuels ? Quelqu'un vous a-t-il touché sur le sexe, les fesses ou sur une partie sensible de votre corps pour se faire plaisir lui-même (ou elle-même) ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.3.2. Si oui, qui vous a fait subir ces attouchements sexuels quand vous étiez enfant ?

Époux de la mère Frère Sœur Cousin Cousine

Oncle Tante Coépouse de la mère Grands-parents

Hôte/personne étrangère vivant dans la maison ou fréquentant la maison
Employé(e) de maison Instituteur(trice) Maître coranique
Camarades de jeux/Camarades de classe Adultes dans le voisinage
Inconnu Autre (précisez) _____

3.3.3. Quand vous étiez adolescent (13 à 17 ans), avez-vous subi des attouchements sexuels/Quelqu'un vous a-t-il touché sur le sexe, les fesses ou sur une partie sensible de votre corps pour se faire plaisir lui-même (ou elle-même) ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.3.3.1. Si oui, qui vous a fait subir ces attouchements sexuels quand vous étiez enfant ?

Époux de la mère Frère Sœur Cousin Cousine
Oncle Tante Coépouse de la mère Grands-parents
Hôte/personne étrangère vivant dans la maison ou fréquentant la maison
Employé(e) de maison Instituteur(trice) Maître coranique
Camarades de jeux/Camarades de classe Hommes adultes dans le voisinage
Femmes adultes dans le voisinage Jeunes hommes dans le voisinage
Jeunes hommes d'un autre quartier Jeunes femmes d'un autre quartier
Instituteur(trice) Professeur Maître coranique Copain Copine
Fiancé(e) petit ami(e) Inconnu
Autre (précisez) _____

3.3.3.2. Avez-vous demandé l'aide de quelqu'un quand vous étiez enfant/adolescent pour que la personne qui fait ces choses arrête ?

Oui 1 Non 2

3.3.3.3. Si non, pourquoi vous (enfant/adolescent) n'avez pas demandé l'aide de personne ?

Vous étiez trop jeune Vous vous sentez fautif(ve)/pensez que vous l'avez mérité Peur d'une violence plus grande si vous parlez Vous n'avez personne pour vous soutenir
Vous n'avez personne auprès de qui se plaindre Vous avez honte Peur pour les enfants
Peur qu'on se moque de vous Peur de perdre votre mariage/ou de ne pas trouver de conjoint
Vous avez pensé qu'il(elle) avait le droit de le faire Vous vous êtes dit que ce n'était pas grave

Autre raison _____

3.4. Tentative de viol

3.4.1. Quand vous étiez enfant (jusqu'à 12 ans), avez-vous au moins une fois été victime d'une tentative de viol ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.4.1.1. Si oui, qui a tenté de vous violer quand vous étiez enfant (jusqu'à 12 ans) ?

Époux de la mère Frère Sœur Cousin Cousine
Oncle Tante Coépouse de la mère Grands-parents
Hôte/personne étrangère vivant dans la maison ou fréquentant la maison
Employé(e) de maison Instituteur(trice) Maître coranique
Camarades de jeux/Camarades de classe Adultes dans le voisinage
Inconnu Autre (précisez) _____

3.4.2. Quand vous étiez adolescente (de 13 à 17 ans), avez-vous au moins une fois été victime d'une tentative de viol ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.4.2.1. Si oui, qui a tenté de vous violer à votre adolescence (de 13 à 17 ans) ?

Époux de la mère Frère Sœur Cousin Cousine
Oncle Tante Coépouse de la mère Grands-parents
Hôte/personne étrangère vivant dans la maison ou fréquentant la maison
Employé(e) de maison Instituteur (trice) Maître coranique
Camarades de jeux/Camarades de classe Hommes adultes dans le voisinage
Femmes adultes dans le voisinage Jeunes hommes dans le voisinage
Jeunes hommes d'un autre quartier Jeunes femmes d'un autre quartier
Instituteur (trice) Professeur Maître coranique
Copain Copine Fiancé(e) petit ami(e) Inconnu
Autre (précisez) _____

3.4.2.2 Avez-vous dénoncé cette tentative de viol quand vous étiez enfant ou adolescent ?

Oui 1 Non 2

3.4.2.3 Si non pourquoi vous ne l'avez pas dénoncé quand vous étiez enfant ou adolescent ?

Vous étiez trop jeune Vous vous sentez fautif(ve)/pensez que vous l'avez mérité
Peur d'une violence plus grande si vous parlez Vous n'avez personne pour vous soutenir
Vous n'avez personne auprès de qui se plaindre Vous avez honte
Peur pour les enfants Peur qu'on se moque de vous Peur de perdre votre mariage/ou de ne pas trouver de conjoint
Vous avez pensé qu'il avait le droit de le faire Vous vous êtes dit que ce n'était pas grave
Autre raison _____

3.5. Rapports sexuels

3.5.1. Quand vous étiez enfant (jusqu'à 12 ans), quelqu'un a-t-il eu des rapports sexuels avec vous ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.5.1.1. Si oui, qui a eu des rapports sexuels avec vous quand vous étiez enfant (jusqu'à 12 ans) ?

Époux de la mère Frère Sœur Cousin Cousine
Oncle Tante Coépouse de la mère Grands-parents
Hôte/personne étrangère vivant dans la maison ou fréquentant la maison
Employé(e) de maison Instituteur (trice) Maître coranique
Camarades de jeux/Camarades de classe Adultes dans le voisinage
Inconnu Autre (précisez) _____

3.5.2. Quand vous étiez adolescent (de 13 à 17 ans) quelqu'un a-t-il eu des rapports sexuels avec vous ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.5.2.1. Si oui, qui a eu des rapports sexuels avec vous quand vous étiez adolescent (de 13 à 17 ans) ?

Époux de la mère Frère Sœur Cousin Cousine
Oncle Tante Coépouse de la mère Grands-parents
Hôte/personne étrangère vivant dans la maison ou fréquentant la maison
Employé(e) de maison Instituteur(trice) Maître coranique
Camarades de jeux/Camarades de classe Hommes adultes dans le voisinage
Femmes adultes dans le voisinage Jeunes hommes dans le voisinage
Jeunes hommes d'un autre quartier Jeunes femmes

d'un autre quartier Instituteur(trice) Professeur Maître
coranique Copain Copine Fiancé(e) petit ami(e) Inconnu
Autre (précisez) _____

3.5.2.2. Avez-vous dénoncé cela auprès de quelqu'un quand vous étiez enfant ou adolescent ?
Oui 1 Non 2

3.5.2.3 Si non, pourquoi n'avez-vous pas dénoncé cela quand vous étiez enfant ou adolescent ?

Vous étiez trop jeune Vous vous sentez fautif(ve)/pensez que vous l'avez mérité
Peur d'une violence plus grande si vous parlez Vous n'avez personne pour vous soutenir
Vous n'avez personne auprès de qui se plaindre Vous avez honte Peur pour les enfants
Peur qu'on se moque de vous Peur de perdre votre mariage/ou de ne pas trouver de conjoint
Vous avez pensé qu'il avait le droit de le faire Vous vous êtes dit que ce n'était pas grave
Autre raison _____

3.6 Pratiques rituelles

3.6.1. Si on pratique les mutilations génitales féminines dans votre groupe ethnique, l'avez-vous subie personnellement ?
Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.6.1.1 Si oui, à quel âge l'avez-vous subie durant votre enfance ? Âge : ! _ ! _ ! ans

3.6.1.2. Pensez-vous que c'est une bonne pratique ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas

Si oui Pourquoi ?

Si non Pourquoi ?

Seriez-vous prêt à faire subir la même pratique à vos enfants ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas

Si oui pourquoi ?

Si non pourquoi ?

3.7. Violences basées sur le genre

3.7.1. Avez-vous été témoin d'une violence basée sur le genre dans votre communauté ?
Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.7.1.1. Si oui, combien de fois êtes-vous intervenu(e) pour porter secours à la victime ?
Nombre de fois : ! _ !

3.7.2. Pouvez-vous nous citer les types de violences basées sur le genre dans votre localité ?
! _ ! ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.7.2.1 Si oui ? Lesquelles ?

3.7.3. Existe-t-il dans votre communauté des voies de recours pour dénoncer les violences basées sur le genre ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.7.4. Si oui que pensez-vous de leur efficacité ?

! _ ! _ !

3.7.5. Vous est-il arrivé de porter une dénonciation auprès de ces voies de recours communautaires ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.7.5.1. Si oui, étiez-vous satisfait de la suite donnée à cette affaire ?

3.7.6. Connaissez-vous des ONG ou organisations de la société civile ou groupes ou mouvements de femmes dans votre localité qui contribue à la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

3.7.6.1. Si oui, quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ?

4. Violences subies au cours des 12 derniers mois

4.1 Violence verbale/morale subie au cours des 12 derniers mois

4.1.1 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous subi une violence verbale/morale ?

Si oui, qui vous les a fait subir ?

4.2. Violences physiques subies au cours des 5 dernières années

4.2.1 Quels sont les actes de violence physique que vous avez subis (au moins une fois) au cours des 5 dernières années ?

4.2.2. Si oui, qui vous les a fait subir ?

4.2.3. Quelle était la nature de cette violence ?

5. Conséquences et séquelles de la violence

5.1 Conséquences physiques

5.1.1 Au cours de votre vie (et au cours des 12 derniers mois), avez-vous au moins une fois été victime de violence ayant entraîné des conséquences physiques ? Lesquelles ? Citez/ Qui vous a fait subir la violence ayant entraîné ces conséquences

5.2. Conséquences psychosociales

5.2.1 Au cours de votre vie/au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime de violence ayant entraîné les conséquences psychosociales suivantes ?

Type de séquelles ou de conséquences de la violence	au moins une fois dans sa vie	L'a subie les 12 derniers mois	Personne qui vous l'a fait subir
5.2.1.1. Vous avez effectué, au moins une fois, une fugue ou un abandon de domicile suite à de mauvais traitements ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Coépouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>
5.2.1.2. Vous avez abandonné les études suite à de mauvais traitements à la maison ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Coépouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>

5.2.1.3 Vous avez abandonné les études parce qu'on vous frappait trop à l'école ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Coépouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
5.2.1.4 Vous avez abandonné les études suite à un viol/une tentative de viol ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Coépouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
5.2.1.5 Vous avez abandonné les études suite à une grossesse non désirée ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Coépouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
5.2.1.6 Vous avez abandonné les études quand on vous a mariée précocement ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Co-épouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
5.2.1.7 Vous vous sentez humiliée devant les enfants ?	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Co-épouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
5.2.1.8 Vous vous sentez humilié(e) devant les amis ou les pairs	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Co-épouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/>
5.2.1.9 Vous avez eu des troubles du comportement (peurs, cauchemars - <i>nawal fit bi en wolo</i>)	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Co-épouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
5.2.1.10 Autres conséquences psychosociales : _____			Conjoint <input type="checkbox"/> Co-épouse <input type="checkbox"/> Coépouse de la mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Belle-sœur <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Sœur <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Tante <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Cousine <input type="checkbox"/> Fiancé(e)/Petit(e) ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami(e)/Copain(e) <input type="checkbox"/> Inconnu(e) <input type="checkbox"/> Patron/Chief <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/>

6. Violences sexuelles exercées sur les femmes

6.1 Quels sont les actes de violence sexuelle que vous avez subis dans votre vie ?

Si oui, se référer au tableau

Si non, passez à une autre question

Actes de violence sexuelle:	subis dans sa vie:	subis les 12 derniers mois	Qui vous a fait subir l'un ou l'autre de ces actes de violence sexuelle ?
6.1.1. Vous avez subi une tentative de viol	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.2 Quelqu'un vous a touché les parties sexuelles ou toute autre partie de votre corps pour son plaisir (sans votre consentement)	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.3 On vous a frappé(e) et/ou immobilisé(e) pour avoir des rapports sexuels sans votre consentement.	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.4 On vous a insulté(e) ou menacé(e) de vous faire mal si vous refusez d'avoir des rapports sexuels	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.5. Viol collectif (2 ou plusieurs personnes ont eu des rapports sexuels avec vous sans votre consentement)	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.6 On vous a menacé(e) avec un couteau, un coupe-coupe ou une arme pour avoir des rapports sexuels avec vous	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.7 On vous a attaché(e) pour avoir des rapports sexuels sans votre consentement	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.8 On vous a fait boire des substances illicites pour avoir (ou tenter d'avoir) des rapports sexuels avec vous	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/Colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>
6.1.9 On vous a renvoyé(e) de votre travail/ on n'a pas renouvelé votre contrat pour avoir refusé d'avoir	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/colocataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____ <input type="checkbox"/>

des rapports sexuels avec votre patron			
6.1.10 Au cours d'une altercation, on a menacé de vous violer	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/cocodataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>
6.1.11 On vous a publiquement accusée d'avoir eu des rapports sexuels illégitimes	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Conjoint <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Beau-frère <input type="checkbox"/> Époux de la mère <input type="checkbox"/> Frère <input type="checkbox"/> Oncle <input type="checkbox"/> Cousin <input type="checkbox"/> Fiancé/Petit ami/Partenaire <input type="checkbox"/> Voisin/cocodataire <input type="checkbox"/> Ami/Copain <input type="checkbox"/> Inconnu <input type="checkbox"/> Patron/Chef <input type="checkbox"/> Quelqu'un du lieu de travail <input type="checkbox"/> Policier/Gendarme/Militaire <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>

6.2 Si vous avez été victime d'un viol (individuel ou collectif), l'avez-vous dénoncé ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

6.2.1 Si non, pourquoi ne l'avez-vous pas dénoncé ?

Vous étiez trop jeune Vous vous sentiez fautive/pensiez que vous l'aviez mérité
Peur d'une violence plus grande si vous parliez N'aviez personne pour vous soutenir
N'aviez personne auprès de qui se plaindre Vous aviez honte Peur pour les enfants
Peur qu'on se moque de vous Peur de perdre votre mariage/ou de ne pas trouver de conjoint
Vous aviez pensé qu'il avait le droit de le faire Vous vous étiez dit que ce n'était pas grave
Autre raison _____

7. Réaction à la violence

7.1 Recours communautaires suite à des actes de violences

7.1.1 Dans le passé, avez-vous effectué un recours suite
Un acte de violence que vous avez subi ?

Si oui,

7.1.2. Quelle était la nature de ce recours ? Après de quelle entité/de qui s'est fait ce recours ?

7.1.3. Étiez-vous satisfait(e) de la suite donnée à ce recours ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

7.1.4. Si non, pourquoi ?

8. Recours judiciaires

8.1 Avez-vous eu recours aux services de police ou de justice ?

Oui 1 Non 2 Ne se prononce pas 3

8.1.1 Si oui, quel recours avez-vous effectué ?

Recours	Dans votre vie	Les 12 derniers mois	Les 6 derniers mois
8.1.1.1 Vous êtes allé(e) à la police ou à la gendarmerie et vous avez déposé une plainte écrite.	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2

8.1.1.2 Vous êtes allé(e) à la police ou à la gendarmerie et vous n'y avez pas déposé une plainte écrite	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.3 Vous avez déposé une plainte et vous l'avez retirée par la suite	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.4 Vous avez déposé une plainte et elle est restée sans suite	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.5 Vous êtes allé(e) en justice	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.6 Vous avez pris un avocat	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.7 Vous n'avez pas répondu à certaines convocations de la police ou de la justice	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.8 Vous êtes allé(e) au procès au moins au cours d'une séance	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.9 Vous n'êtes pas allé(e) à certaines séances du procès	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.10 Vous êtes allé(e) voir une ONG ou une association qui vous a donné des conseils	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2
8.1.1.11 Vous êtes allé(e) voir une ONG ou une association qui vous a aidé(e) à avoir un avocat	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2	Oui 1 Non 2

8.2 Si vous avez déjà porté une plainte que vous avez retirée par la suite, quelles en étaient les raisons ?

Pression de vos parents L'auteur vous a demandé pardon

Pression des parents de l'auteur Pression des policiers

Autre (préciser) _____

9 Normes sociales discriminatoires

9.1 Quelles sont selon vous, les normes sociales dans votre communauté qui favorisent les violences basées sur le genre ?

9.2. Pouvez-vous les citer ?

9.3. Selon vous, comment faire pour les inverser ?

9.4 Quels sont selon vous les mécanismes à mettre en place pour les éliminer d'une manière durable ?

9.5. Quelles sont, à votre avis, les pratiques sociales, communautaires qui favorisent le maintien de ces normes sociales discriminatoires

Quelles sont à votre avis les institutions/pratiques communautaires qui perpétuent/favorisent l'existence et l'application de ces normes sociales discriminatoires ?

9.6. Pouvez-vous nous citer la nature et le type de ces pratiques sociales discriminatoires (religieuses, coutumières, spécifiques à une ethnie)

Précisez.....

9.7. Sur quels leviers/acteurs/institutions s'appuyer pour les inverser, conformément au respect des droits humains ?

9.8. Quelles recommandations formulez-vous pour un meilleur ciblage des interventions envers les pratiques sociales discriminatoires en vue de contribuer au changement de ces normes sociales ?

9.9. Existe-t-il des plateformes d'échanges au niveau communautaire pour influencer sur le changement des normes sociales discriminatoires ?

Si oui, lesquelles ?

Si non, quelles recommandations formulez-vous en vue de leur mise en place ?

Existe-t-il des groupes ou mouvements de femmes dans votre localité qui dénoncent et travaillent à l'élimination de ces normes sociales discriminatoires ?

9.10. Existe-t-il des précautions particulières à prendre ou des formules à éviter pour une meilleure appropriation d'un nouveau paradigme ?

9.11. À votre avis sur quels principaux acteurs communautaires s'appuyer pour le changement de normes sociales ?

N.B S'il existe un contact (numéro vert) où on donne des conseils pour aider les personnes victimes de violence au foyer, seriez-vous d'accord pour l'appeler en cas de besoin ?

C'est la fin de l'enquête, je vous remercie d'avoir accepté de collaborer et de répondre aux questions.

Annexe 6: TERMES DE RÉFÉRENCE

Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest francophone

Superviseur :	À DÉTERMINER
Zones de couverture:	Burkina Faso, Mali et Sénégal
Duration:	10 semaines
TAF Classification :	Consultant

I. Contexte

Bien que la violence basée sur le genre (VBG) soit une préoccupation omniprésente en matière de droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest, il n'existe que peu de recherche sur la manière de la combattre en ciblant sa cause fondamentale que sont les normes sociales néfastes. La honte, la peur de l'ostracisme, l'isolement et les normes culturelles aggravent les effets de la VBG et contribuent à la sous-déclaration, à l'inadéquation des statistiques, à la faiblesse des systèmes d'alerte et à l'absence de services d'assistance psychologique, médicale et juridique pour les victimes.

Si les efforts et les progrès réalisés pour lutter contre la VBG et garantir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles sont perceptibles dans les centres urbains et parmi les élites, ces efforts n'ont pas eu de répercussions efficaces sur les couches les plus défavorisées de la société dans les zones rurales où les femmes constituent la majeure partie de la population. Par conséquent, pour que les interventions aient un impact, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes recueillies sur le terrain et reflétant les réalités quotidiennes de cette majorité.

La VBG sous toutes ses formes est symptomatique de la marginalisation sociale, politique et économique dont les femmes sont victimes. Les données existantes à petite échelle confirment que des interventions combinées, adoptant une approche tenant compte des normes sociales, s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes et à la violence sexiste, ont le potentiel d'influencer positivement l'autonomisation économique des femmes. S'attaquer aux causes et manifestations systémiques de la violence basée sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes nécessite donc une approche holistique et un engagement à long terme pour développer des politiques publiques saines fondées sur la recherche primaire et sur le savoir local.

A cette fin, TrustAfrica lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer à la violence basée sur le genre en tant qu'obstacle persistant, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes francophones en Afrique occidentale, notamment dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Burkina Faso, et le Mali.

Si TrustAfrica a identifié le besoin de renforcer les efforts de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de s'y investir à travers le changement des normes sociales, la recherche, l'assistance technique et le renforcement des capacités, un appui est toutefois nécessaire pour déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre dans ces trois pays, ainsi que des investissements à consentir à l'avenir, pour veiller à ce que tous investissements soient corrélés avec des stratégies diplomatiques et de plaidoyer pour réaliser un changement durable.

Les présents termes de référence proposent une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica dans cet espace. Cette étude exploratoire portera spécifiquement sur chacun des pays que sont le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso et favorisera une approche holistique et coordonnée de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de soutien aux mouvements sociaux féministes dans les différentes composantes des interventions de TA dans ce projet.

II. La mission

Objectifs

L'objectif principal du projet est de contribuer à la transformation des normes sociales en vue de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali. A cette fin, cette étude a pour but de produire des données probantes et de permettre une bonne compréhension des types et de l'ampleur de la violence basée sur le genre, principalement en milieu rural, dans les régions de L'Est (Tambacounda), Sud (Kolda) et Sud-Est (Kédougou) au Sénégal ; dans les régions de Mopti, Koulikoro et le district de Bamako au Mali ; et au niveau des régions du Plateau Central, Nord, Centre Nord, des Hauts Bassins et des Cascades au Burkina Faso. Ces zones ont été identifiées comme ayant un taux de prévalence de VBG élevé dans les pays cibles.

Par ailleurs, cette étude influera sur les processus de changement transformateur en vue d'une reconnaissance accrue de la violence basée sur le genre et de son impact, mais également de la volonté d'y mettre fin par le biais de partenariats multi-parties prenantes dans les pays cibles.

L'étude exploratoire devrait couvrir un certain nombre de domaines liés à la prévention et à l'éradication de la violence basée sur le genre et au changement des normes sociales. Il conviendra d'inclure au minimum :

Nature et portée : Il s'agit des questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elle survient ; et les données sur la nature spécifique, les formes et la prévalence de la VBG

Cadres juridiques et politiques : identifier les cadres existants, les lacunes et/ou les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG dans les pays cibles.

Parties prenantes : identifier les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre la violence basée sur le genre et la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles ; les stratégies qu'elles utilisent pour faire avancer leur travail et les hommes qui se font les champions du changement.

Le rapport final de l'étude exploratoire devrait formuler des recommandations s'appuyant sur la dynamique enclenchée par les gouvernements respectifs, les partenaires au développement, ainsi que les acteurs internationaux et locaux. Les recommandations pourraient couvrir un certain nombre d'interventions différentes, mais devraient être classées par ordre de priorité et être réalistes, compte tenu des capacités et des ressources actuelles de TA.

Livrables

Le consultant devra produire les livrables suivants :

A. Note méthodologique (qui fera partie du rapport intermédiaire)

La note méthodologique devra être adaptée aux différences de sexe, d'âge et de culture pour mieux comprendre la nature de la discrimination et de la violence faite aux femmes et aux filles dans les localités des pays visés. La méthodologie devrait comprendre :

- Des informations sur les régions des pays ciblés concernant : a) le niveau de la criminalité violente et les perceptions de la criminalité, y compris de la violence basée sur le genre ; b) les indicateurs socio-économiques ; c) l'existence d'un engagement réel ou potentiel des groupes et organisations communautaires de femmes ; d) la disponibilité de services efficaces, efficients et accessibles en réponse aux violences faites aux femmes, et la volonté des autorités locales à soutenir ce projet et à collaborer à sa réalisation, ou le risque que de tels actes soient perpétrés. Le rapport intermédiaire comprendra des données provenant de diverses sources, ainsi que de consultations étroites avec les autorités municipales et les institutions locales, notamment la police, les services sociaux, les services de santé et les femmes et filles elles-mêmes ;
- Méthodes de collecte des données, dont des enquêtes sur le terrain menées auprès des femmes et des filles dans les communautés des régions des pays cibles (groupes thématiques de discussion) ;

des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes, les leaders d'opinion et locaux, les acteurs locaux, les personnalités religieuses et culturelles (entretiens avec les principaux répondants) ; des groupes thématiques ; des visites de contrôle de la sécurité et les observations structurées ;

- Des informations sur la façon dont les groupes de femmes des communautés de base participeront à l'élaboration de l'étude exploratoire.

B. Rapport complet de l'étude exploratoire

Le rapport complet de l'étude exploratoire qui permettra de bien comprendre :

1. Les types et l'ampleur de la violence faite aux femmes dans les communautés cibles en fonction : a) des données disponibles sur la violence basée sur le genre sur l'ensemble du pays ; b) des informations pertinentes sur le contexte local en termes de caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres ; c) la disponibilité et l'accessibilité des services pour répondre aux violences faites aux femmes ; d) les opinions des femmes et des filles, et la manière dont elles perçoivent la sécurité et l'insécurité e) les points de vue et perceptions de la communauté sur la violence basée sur le genre f) les points de vue des autres parties prenantes sur la violence dans ces communautés et la réponse donnée par les parties prenantes locales et nationales ; g) les opportunités d'une meilleure coordination entre parties prenantes locales et nationales afin de prévenir cette violence ; h) les lois nationales et locales pertinentes, ainsi que les programmes et politiques en cours et autres ressources et données disponibles.

2. Analyse des compétences nationales : l'étude devrait décrire les cadres législatif et politique relatifs à la protection des femmes et des filles ainsi que les structures juridictionnelles en place pour lutter contre la VBG et veiller à la redevabilité tant à l'échelle nationale que dans le contexte régional au sens large.

3. Analyse des capacités : l'étude devrait analyser les capacités en ressources humaines, politiques et financières dont disposent les institutions nationales existantes pour lutter contre les croyances, normes et pratiques traditionnelles discriminatoires et contre les inégalités structurelles entre les sexes. La recherche devrait identifier leurs faiblesses et leurs forces et formuler des recommandations sur la façon d'améliorer ces structures.

4. Cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la VBG : le rapport devrait donner un aperçu des organisations intervenant dans les pays ciblés et analyser le rôle réel ou potentiel des différents acteurs dans la lutte contre la VBG et dans l'égalité entre les sexes au sein des communautés. Cet aperçu devrait permettre de distinguer les différents types d'organisations, comme les groupes de défense des droits, les associations professionnelles, les organismes d'entraide, etc. Le consultant devra, enfin, classer les organisations en fonction de leur ancienneté, de leur représentativité et de leur réputation auprès des communautés locales et documenter les succès et les défis auxquels font face diverses organisations.

5. Analyse du mouvement des droits des femmes : le rapport devrait proposer une analyse de la situation des mouvements sociaux féministes dans le pays.

6. Analyse d'impact : l'étude devra également fournir une analyse critique de l'impact des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre la VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles dans les trois pays ciblés.

Le rapport devrait comprendre des recommandations détaillées sur la mise en place de communautés plus sûres et respectueuses des différences entre les sexes pour les femmes et les filles ; et sur la meilleure façon dont la société civile peut être impliquée aux niveaux local et national dans la prévention et l'élimination de la violence basée sur le sexe dans les communautés visées

Le rapport devra également formuler des recommandations détaillées sur la manière d'élaborer des stratégies appropriées de mobilisation et d'engagement en vue de faire entendre davantage la voix des femmes - à travers les mouvements sociaux féministes - dans les nouvelles formations sociales et renforcer leur engagement à faire face à la VBG et aux normes et institutions sociales néfastes

C. Fichiers multimédia

La création d'un ou de plusieurs fichiers multimédias contenant des données probantes multimédias sur l'étude exploratoire, notamment des photographies, cartes, clips vidéo et enregistrements, est particulièrement recommandée. Ces fichiers devraient faire partie intégrante du rapport sur l'étude exploratoire et être fournis en version électronique (dans le respect total de la confidentialité des réponses et autres normes éthiques et de sécurité).

D. Stratégie de plaidoyer

Stratégie de plaidoyer destinée à encourager la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude exploratoire.

Remarque : Tous les documents préliminaires tels que le rapport intermédiaire et la structure du rapport ainsi que les informations destinées aux médias doivent être initialement approuvés par TrustAfrica.

Activités / Tâches et responsabilités

Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs susmentionnés, TrustAfrica recourra aux services de consultants nationaux basés au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso. Sous la supervision et la direction générale du Chargé de programme, le prestataire se chargera d'exécuter les tâches en mettant l'accent sur les points indiqués ci-dessous :

1. Travaux préparatoires et rédaction du rapport intermédiaire :

- Ébauche du profil des communautés visées par le projet dans les pays cibles, y compris la législation, les politiques et les dispositions spécifiques facilitant ou entravant une plus grande inclusion et l'égalité des sexes en termes de mobilité et de sécurité des femmes et des filles dans ces domaines, ainsi que leur accessibilité.
- Cartographie des principales parties prenantes au niveau local et consultations préalables sur l'étude, en particulier les organismes publics compétents jouant un rôle important dans la prévention de la violence et la protection des femmes et des filles contre ce phénomène ;
- Renseignements sur les organismes ou projets déjà en place et intervenant pour mettre fin à la violence faite aux femmes et à la sécurité des femmes et sur les interventions déjà mises en œuvre,
- Description de chaque méthode de collecte de données (voir premier livrable)
- Identification des principaux intervenants qui seront impliqués dans l'étude
- Rédaction du rapport intermédiaire qui devrait inclure la méthodologie de collecte des données, ainsi qu'une analyse répondant aux objectifs suivants de l'étude exploratoire : (i) dresser le profil des zones cibles sélectionnées pour justifier la sélection et donner un aperçu des caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres ; (ii) analyser les politiques, plans et initiatives pertinentes de développement et (iii) donner un aperçu des services et projets pertinents existant dans les régions choisies

2. Collecte des données primaires et rédaction du rapport :

- Recueillir des données, sur la base des méthodes convenues de collecte, notamment une enquête sur place auprès des femmes et des filles et des membres des communautés ; entretiens semi structurés avec les parties prenantes ; groupes de discussion ; audits des réponses à la VBG ; et observations structurées ;
- Analyse et synthèse des données pour préparer le rapport de l'étude exploratoire.
- Rapport final de l'étude exploratoire, avec des recommandations détaillées sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre et le renforcement des mouvements sociaux féministes.
- Le rapport doit être soumis en français.
- Photographies/transcriptions/enregistrements des entrevues, discussions thématiques de

groupe et comptes rendus sur les méthodes de collecte de données utilisées

- Lettres de consentement des groupes interrogés

3. Compilation de données multimédia

- Compiler les données probantes de l'étude exploratoire, y compris, mais sans s'y limiter, les photographies, cartes, clips et enregistrements qui devraient faire partie intégrante du rapport d'étude exploratoire et être disponibles sur le site multimédia (dans le respect de la confidentialité de tous les répondants et des autres normes éthiques et de sécurité).

4. Consultations et plaidoyer

- Coordonner une réunion de consultation avec les répondants clés et les parties prenantes locales pour valider les conclusions, analyses et recommandations, et soumettre des commentaires à TrustAfrica.
- Organiser le lancement du rapport final et fournir une stratégie de plaidoyer ainsi qu'un plan médiatique pour sensibiliser l'administration locale dans les zones où l'étude sera menée ainsi que l'ensemble du public. Le contexte et les invités feront l'objet d'une première discussion en accord avec TrustAfrica ;
- Le rapport final est lancé et fait l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes et des médias.
- Le rapport final de l'étude et tous les documents pertinents seront présentés en français et leur contenu et style de rédaction langue seront conviviaux.
- Le consultant sera responsable de la conception et de l'impression du rapport final ;

Toutes les étapes de la préparation de l'étude exploratoire et du plan/stratégie de plaidoyer doivent être préalablement validées et approuvées par TrustAfrica.

III. Qualifications requises

TrustAfrica encourage les personnes dûment qualifiées (ci-après dénommées consultants) à présenter leur manifestation d'intérêt accompagnée d'un plan de travail détaillé assorti d'un échancier d'exécution du mandat, ainsi qu'une esquisse plan et une méthodologie (devant être consultée et approuvée par TrustAfrica). Le consultant chargé du mandat doit satisfaire aux exigences suivantes :

Expérience pertinente

- Expérience antérieure dans la réalisation d'enquêtes, de recherches et d'études aux niveaux local et national sur des questions relatives à l'égalité des sexes ou à la violence basée sur le genre ;
- Des liens étroits avec le réseau d'acteurs publics et civiques opérant aux niveaux national et local ;
- Une expérience antérieure des questions liées à l'égalité des sexes sera considérée comme un atout.
- Capacité à passer en revue et à analyser les résultats de recherches antérieures ainsi qu'à préparer des rapports et des études ;
- Capacité à recueillir, évaluer et analyser des données quantitatives et qualitatives obtenues dans le cadre d'un travail documentaire et de terrain.

Connaissances du sujet

- Connaissance et expérience des zones géographiques ciblées ;
- Maîtrise des méthodes de suivi, d'études/enquêtes, de publications et d'analyse de données au niveau national ;
- Maîtrise des questions relatives à l'égalité des sexes et à la violence faite aux femmes ;

- La connaissance des mouvements sociaux, et des mouvements sociaux féministes en particulier serait un autre avantage.

Qualifications minimales

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sociologie, psychologie, études de genre, sciences politiques, droit, droits de l'homme, études du développement et/ou autres domaines connexes pertinents pour le mandat ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience ainsi qu'une solide expérience dans l'élaboration de méthodologies et de travaux de recherche, la réalisation d'enquêtes, d'études et de publications similaires, dont la collecte et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives ; - S'il s'agit d'une société de conseil, avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle au sein de la société soumettant la manifestation d'intérêt ;
- Bonne maîtrise du français tant à l'écrit qu'à l'oral

IV. Échéancier de soumission des livrables

La durée du mandat est de 10 semaines (juin – août), conformément aux délais prévus pour les livrables suivants :

Livrables et activités clés	Échéancier indicatif
Méthodologie et rédaction du rapport intermédiaire (consulté et approuvé par TrustAfrica)	Fin de la deuxième semaine
Collecte de données primaires et rédaction du rapport	Fin de la sixième semaine
Compilation des données probantes multimédias de l'étude exploratoire	Fin de la huitième semaine
Consultations et plaidoyer	Fin de la dixième semaine

V. Rémunération

Les services seront rémunérés par versements échelonnés selon le barème des prix, conformément aux résultats attendus et au présents Termes de référence et après soumission et acceptation des factures par TrustAfrica. Afin de soutenir la recherche et les consultations, TrustAfrica accepte de payer au consultant un montant forfaitaire de 5 000 USD, comprenant toutes les dépenses engagées pour la consultance dans chaque pays.

VI. Obligations en matière de communication et de communication de l'information

Le Consultant sera chargé de présenter à TrustAfrica des rapports réguliers d'avancement du mandat et de la consulter par rapport à tout changement qui pourrait intervenir, afin d'ajuster le plan de travail convenu.

VII. Comment postuler

Les personnes dûment qualifiées répondant aux critères ci-dessus sont invitées à soumettre une Manifestation d'intérêt par courrier électronique à TrustAfrica à l'adresse suivante : tchamba@trustafrica.org en mentionnant «Manifestation d'intérêt pour étude exploratoire» dans le champ objet du courrier.

Les manifestations d'intérêt doivent être reçues aussitôt que possible. Le texte principal de la manifestation d'intérêt ne doit pas dépasser 5 pages et doit comprendre les éléments suivants :

1. Une lettre d'accompagnement (3 pages maximum) avec :
 - a. Les numéros de téléphone de jour et les adresses de courrier électronique du consultant ;
 - b. La démonstration de la compréhension que le consultant a du projet et des exigences énoncées dans les Termes de référence ;
 - c. Les domaines/questions d'intérêt pour guider l'évaluation ;
 - d. Toute recommandation de modification des Termes de référence ;
 - e. La démonstration de son expérience dans la conduite d'études d'impact pour des projets de droits humains financés par des bailleurs ;
 - f. Un calendrier proposé de disponibilité entre juin et août 2019 ; et
 - g. Le budget du consultant.
2. Un curriculum vitae (2 pages maximum) du consultant, décrivant son expérience et des réalisations antérieures pertinentes par rapport aux compétences et aux connaissances nécessaires pour satisfaire aux exigences énoncées dans les termes de référence
3. Liste de 3 références pouvant attester de l'expérience et de l'expertise du consultant en rapport avec cette tâche.

TrustAfrica procédera à une évaluation des manifestations d'intérêt par rapport à ce schéma recommandé, parallèlement à la section III précédente (Exigences du poste).



Address

Lot 4, Ngor Almadies
Dakar - SENEGAL

Contact

Email: info@trustafrica.org
Web: www.trustafrica.org